

**MÉMOIRE SUR**

***LE PROJET DE LIGNE 315 KV GRAND-BRÛLÉ-VIGNAN***

Présenté par  
**l'Association pour la protection de l'environnement  
d'Huberdeau - Lac à la Loutre  
(A.P.E.H.L.)**

9 novembre 2000

## Table des matières

Première partie	
<b>Présentation de l'A.P.E.H.I</b>	<b>3</b>
▪ Ses objectifs	
▪ Son cheminement	
▪ La mise en contexte de son action	
Deuxième partie	
<b>La position de l'A.P.E.H.I.</b>	<b>5</b>
1. La population de la MRC des Laurentides a démontré clairement son opposition.....	5
2. La population s'oppose à la construction de la ligne pour plusieurs raisons.....	6
3. La solution préconisée par l'A.P.E.H.E.L.....	7
Troisième partie	
<b>Nos préoccupations</b>	<b>9</b>
1. Au plan socio-politique.....	9
2. Au plan économique et récréo-touristique.....	12
3. Au plan de la santé publique.....	14
4. Au plan environnemental.....	20
Quatrième partie	
<b>Les solutions</b>	<b>22</b>
1. Remise en question de la ligne Grand-Brûlé-Vignan.....	22
1.1 Une solution disproportionnée	
1.2 Une solution unique	
1.3 Une ligne à la poursuite d'autres objectifs	
2. Quels sont les besoins de l'Outaouais?.....	24
3. La solution proposée par l'A.P.E.H.L. et son évaluation.....	25
3.1 Est-ce une source distincte ?	
3.2 Est-ce qu'il y a un corridor distinct ?	
3.3 Est-ce que nous avons la maîtrise des éléments ?	
3.4 Quel est le délai d'usage ?	
3.5 Quels sont les coûts ?	
4. Recommandations.....	31
<b>Conclusion</b>	<b>33</b>
<b>Annexes</b>	

1<sup>ère</sup> partie

## Présentation de l'A.P.E.H.L.

L'Association pour la Protection de l'Environnement d'Huberdeau et du Lac la Loutre (L'A.P.E.H.L) compte actuellement 347 membres. Un comité de 14 personnes coordonne son action. Notons que ses membres sont en grande partie résidents permanents de la municipalité d'Huberdeau. Ils se retrouvent dans le village même, le long du chemin de la Rouge, dans le secteur du lac à la Loutre/lac Maillé/lac Martin, du côté de Rockway Valley et Gray Valley ainsi que dans la municipalité de Weir et d'Amherst.

L'association a été formée à la suite d'une rencontre d'information tenue par Hydro-Québec le 15 juin 2000 à Amherst (Annexe 1). Toute la municipalité a alors été ébranlée et la réaction a été vive : il fallait agir rapidement.

### ▪ Ses objectifs

- ☐ Protéger et promouvoir l'intégrité du territoire aussi bien local que régional;
- ☐ Diffuser l'information le plus largement possible;
- ☐ Susciter des questionnements;
- ☐ Organiser l'opposition au projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan;
- ☐ Obtenir des audiences du BAPE;
- ☐ Susciter des mémoires et les préparer;
- ☐ Favoriser des regroupements avec d'autres associations afin de défendre des intérêts communs.

### ▪ Son cheminement

Au début, l'A.P.E.H.L. s'est opposée à la ligne pour sauvegarder l'intégrité de son territoire, son eau potable, sa nappe phréatique, la valeur de ses propriétés etc. Par la suite, les gens ont pris de plus en plus conscience des impacts négatifs de la ligne tant localement que régionalement. Ne voulant pas succomber au syndrome «pas dans ma cour», l'association s'est mise en contact avec différents organismes de la région pour former la coalition du Bouclier Laurentien .

**Tout au long de nos démarches, il est apparu de plus en plus évident que la ligne Grand-Brûlé-Vignan n'était pas la seule solution pour assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique de l'Outaouais.**

- La mise en contexte de son action :

L'association a du faire face, dans son action, à un certain fatalisme car les gens pensent que ce qu'«Hydro-Québec veut, elle l'obtient». L'expérience passée des deux lignes de 735 KV de la Baie James traversant le territoire de la municipalité est encore vive et douloureuse chez plusieurs citoyens de la région.

Par ailleurs, le promoteur sème le doute et démobilise les gens. À plusieurs reprises celui-ci a fait parvenir aux gens des informations sur l'échéancier des travaux. Dans le fascicule de *TransÉnergie* sur la boucle outaouaise (novembre 1999), on y apprend que les travaux vont commencer en novembre 2000 alors que le promoteur se dit en phase de consultation. En février 2000, aux journées portes ouvertes, le même message est transmis aux propriétaires convoqués sans qu'Hydro\_Québec ne mentionne qu'il puisse y avoir des audiences du BAPE. En octobre 2000, dans une lettre aux propriétaires (Annexe 2), le début des travaux de déboisement est fixé au printemps 2001. Cela dit encore sans réserve sur le mode affirmatif, comme s'il allait de soi que le projet allait être accepté. Pour le promoteur, tout se passe comme si la consultation du BAPE est une simple formalité pénible, fastidieuse mais dans le fond sans conséquence.

Enfin, la difficulté d'obtenir des informations complètes et justes d'Hydro-Québec est un autre facteur qui a eu pour effet de décourager les gens. Dans ce contexte, il est difficile de convaincre les citoyens et les citoyennes de s'informer et de s'impliquer dans une démarche de remise en question. Dans la mesure où la population ne réagirait pas, Hydro-Québec aurait beau jeu de dire «Qui ne dit mot consent». Depuis la crise du verglas, Hydro-Québec utilise un mandat, initialement reçu en temps de crise par le gouvernement du Québec, pour mettre de l'avant des projets comme celui de la ligne Hertel-des-Cantons et celui de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Dans cette situation, la démocratie est souvent mise à rude épreuve. Pour participer au débat, il faut être bien informé et avoir des moyens égaux. Jusqu'à ce jour, cette condition n'est pas remplie.

**Puisque de nombreuses questions sont restées sans réponse et que de nombreuses réponses sont restées évasives, nous espérons que la Commission, avec les pouvoirs d'enquête dont elle dispose, saura faire toute la lumière pour se prononcer sur une alternative qui soit raisonnable et socialement acceptable.**

2<sup>ème</sup> partie

## La position de l'A.P.E.H.L.

L'A.P.E.H.L. reconnaît la nécessité de sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Outaouais mais s'oppose fermement à la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan pour atteindre cet objectif.

### 1. La population de la MRC des Laurentides a démontré clairement son opposition à la construction de la ligne

La population a manifesté son opposition, une première fois en automne 98, lors des audiences du Comité Harvey pour le tracé nord B-C. De nouveau, depuis le printemps, elle manifeste vigoureusement son opposition au projet dans son tracé sud B-G-C. C'est ce que démontrent les actions suivantes:

- une centaine de personnes ont signé une première pétition en mars 2000. Cette pétition s'est faite en catastrophe juste après qu'Hydro-Québec eût dévoilé le tracé B.G.C. aux seuls propriétaires touchés en février 2000 lors d'une rencontre à Gatineau.
- Des résidents permanents et des villégiateurs ont mis sur pied l'A.P.E.H.L. et grâce à un travail de porte à porte et des réunions, environ 350 personnes en sont devenues membres<sup>1</sup>.
- Une deuxième pétition, qui s'oppose à la construction de la ligne et circule depuis la soirée d'information d'Hydro-Québec le 15 juin 2000, a recueilli à ce jour 1 031 signatures dans la région immédiate. (Annexe 3).

L'association soucieuse de ne pas jouer au jeu «pas dans ma cour», s'est ouvert, en septembre 2000, à l'ensemble de la région en créant une coalition: la *Coalition du Bouclier Laurentien*. Les organismes suivants ont apporté leur appui à ce mouvement (Annexe 4) :

. la municipalité d'Amherst

---

<sup>1</sup> La liste des membres est à la disposition du BAPE, s'il le juge à propos.

- . la municipalité de Brébeuf
- . la municipalité de Saint-Jovite paroisse
- . la municipalité de Val Morin
- . la municipalité de Lantier
- . la municipalité de Arundel
- . le Regroupement des associations de lacs St-Faustin-lac Carré (dix associations de lac)
- . l'association du lac Iroquois
- . l'association lac Boussois
- . l'association du lac Winnetou
- . l'association du lac Coursolle
- . l'association du lac Brochet
- . l'association du lac La sucrerie
- . l'association du lac Barkmere
- . l'association du lac Beaven et du lac Rond
- . l'association pour la protection de l'environnement des lacs à l'Ours, Besson, Narusse, Brochet et Berval.

- La population a participé en grand nombre aux assemblées publiques d'information où l'opposition au projet était évidente et palpable. 155 personnes assistaient à l'assemblée tenue par Hydro-Québec le 15 juin 2000. Lors de la rencontre organisée par le BAPE, on y comptait 243 personnes.
- La population d'Huberdeau et de la région est allée jusqu'à manifester son opposition dans la rue. Ce geste constitue un événement exceptionnel pour cette région et pour une petite ville tranquille et réservée comme Huberdeau qui n'aime pas la chicane. (Annexe 5)
- Pour se faire entendre, la population a tenu à ce qu'il y ait des audiences du BAPE. Sur 141 requêtes adressées au ministre Bégin, plus d'une centaine provient de la région d'Huberdeau et d'Amherst.

## **2. La population s'oppose à la construction de la ligne pour plusieurs raisons**

Plusieurs raisons motivent la population à s'opposer à la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan. Les voici de manière succincte:

- . **le promoteur n'a pas fait la démonstration que cette ligne est le seul moyen de sécuriser l'Outaouais pour des événements exceptionnels** comme celui du verglas;
  
- . **le promoteur n'a pas fait la démonstration advenant l'acceptation de la ligne que le tracé retenu est le meilleur au plan environnemental et qu'il est acceptable socialement;**
  
- . **le promoteur ne tient pas compte des préoccupations de la population et des coûts cachés du projet.** Au plan environnemental on pense à la défiguration du paysage, à la mise en danger de la faune et de la flore par les phytocides et au saccage de la réserve faunique Papineau-Labelle. Au plan économique et récréo-touristique il faut mentionner que la région, triangulée de pylônes va perdre des atouts pour attirer de nouveaux résidents, essentiels au développement socio-économiques; que les projets de développements récréo-touristiques seront compromis et que les propriétés seront dévaluées. Finalement, au plan de la santé publique, on estime que l'eau potable des puits, des lacs et de la nappe phréatique est menacée par l'utilisation de phytocides et il est clair que l'exposition aux CEM, dont les effets sur la santé sont encore mal connus, est un sujet d'inquiétude pour les riverains de la ligne.

Nous sommes convaincus que ces préoccupations sont partagées par l'ensemble des personnes touchées par le projet de ligne, tout au long de son tracé.

### **3. La solution préconisée par l'A.P.H.E.L.**

Au-delà de son opposition à la ligne, l'A.P.H.E.L. réitère la nécessité de sécuriser l'Outaouais et préconise une solution alternative: celle d'optimiser l'interconnexion du poste de l'Outaouais avec le réseau ontarien au profit de cette région.

En ce sens, nous nous inscrivons dans la ligne de pensée du BAPE quand il affirme dans la conclusion de son avis sur le projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230KV par Hydro-Québec: « Le poste permanent de l'Outaouais doit offrir aux citoyens de la région d'accueil une sécurisation égale ou supérieure à celle de l'actuel poste temporaire.» *Avis sur le projet d'implantation du poste de l'Outaouais à 315-230KV par Hydro-Québec, BAPE, p: 77, août 2000.*

Nous croyons qu'il faut développer **une solution d'appoint souple et raisonnable pour un problème temporaire, exceptionnel dont la récurrence est faible.**

Nous croyons qu'une interconnexion avec l'Ontario bonifiée au profit de l'Outaouais représente une alternative valable, à un coût financier, socio-économique et environnemental beaucoup plus acceptable pour la région, le territoire et la société québécoise. Nous y reviendrons dans la 4<sup>e</sup> partie.

3<sup>ème</sup> partie

## Nos préoccupations

L'association s'oppose à la construction de la ligne à cause de ses nombreux impacts négatifs. Ceux-ci ont fait l'objet de plusieurs remises en question par des citoyens et des citoyennes, lors de la première partie des audiences du BAPE. Elles sont présentées aux quatre plans suivants:

- socio-politique
- économique et récréo-touristique
- santé publique
- environnemental

### 1. Au plan socio-politique

#### 1.1. Les relations d'Hydro-Québec avec le milieu

Comme il a été mentionné en première partie, la population a beaucoup à redire sur les relations d'Hydro-Québec avec le milieu et son processus dit de consultation. La population se sent mal informée, peu consultée et ignorée par un promoteur qui a déjà retenu une variante, la B-G-C, passant par Huberdeau.

- De nombreux résidents, riverains de la ligne ou très proches, n'ont pas été avisés par le promoteur de la tenue des premières séances d'information fin février 2000. Il en a été de même de certains propriétaires directement touchés par l'emprise tel que monsieur Gagnon du lac la Mine. Seul un très petit nombre de personnes a été rejoint même si le projet a des répercussions beaucoup plus larges.
- La réunion d'information d'Hydro-Québec tenue le 15 juin 2000 spécifiquement pour la population d'Huberdeau et des alentours a eu lieu à Amherst. Si on veut favoriser la circulation de l'information, pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu à Huberdeau même ?

- À la réunion d'information organisée par le BAPE à Huberdeau, le promoteur n'avait pas l'information qui intéressait les gens. Les exemples d'études d'impact, présentées par Mme Lebel d'Hydro-Québec, renvoyaient toujours à d'autres régions. Le promoteur était incapable de dire quels propriétaires étaient directement touchés par le nouveau tracé. C'est un membre de l'A.P.H.E.L. qui a donné cette information alors que les représentants d'Hydro-Québec ont cherché à rester au niveau des généralités, ce qui a eu pour effet de lasser les gens qui se disaient: « À quoi bon assister à ces réunions, on ne répond jamais à nos questions.»

Dans le complément du rapport d'avant-projet (septembre 2000), le promoteur présente les modifications de tracé notamment dans le secteur du lac à la Loutre. Il est écrit (p:3) que c'est à cause des pressions de certains propriétaires que le tracé se retrouve maintenant à 400 m du lac Maillé avec une vue imprenable sur les pylônes. Le même commentaire a été fait à un résident du lac Brosseau dont le domaine, aménagé et entretenu depuis des années, est touché par le nouveau tracé. C'est ce qu'on appelle «diviser pour régner». De telles tactiques sèment la zizanie et la discorde entre les gens et les régions.

Rappelons que c'est l'ensemble de la municipalité d'Huberdeau et son conseil de ville qui a signifié à Hydro-Québec de sortir du bassin versant du lac, mais en aucun temps, un nouveau tracé n'a été recommandé.

Depuis le printemps 2000, nous sommes devant le dilemme suivant: nous devons nous défendre, et nous l'avons fait, mais en même temps nous ne voulons pas renvoyer chez les autres ce que nous ne voulons pas pour nous-mêmes. C'est pour cette raison que la coalition du Bouclier Laurentien est née en vue de créer une solidarité régionale afin qu'Hydro-Québec ne profite pas de nos divisions.

## 1.2 Le processus des études d'évaluation d'impact

Les études d'impact menées par le promoteur sont selon nous incomplètes, et créent pour la région d'Huberdeau un préjudice. Elles ne rendent pas compte de l'ampleur de la résistance de la population à ce projet.

Les études d'impact sont complexes et elles ne sont pas faciles à consulter. Elles évaluent différents éléments du milieu dotés d'un coefficient de résistance plus ou moins forte au passage d'une ligne. Ces éléments sont regroupés selon trois grands aspects: aspect environnemental (qui comprend milieu humain, milieu naturel et paysage), l'aspect techno-économique, et l'aspect socio-politique. De longues heures de consultation nous ont laissés fort perplexes. De l'étude du chapitre 8 et des tableaux synthèse (tableaux 15-18-21), il ressort ce qui suit :

- . aucune variante de tracé ne s'impose;
- . la variante 3, B-G-H-E, rejetée par l'UPA semble moins dommageable selon les trois premiers aspects;
- . la variante 2, B-G-C, longue de 38.4 km, comporte plus d'éléments négatifs, notamment sur le milieu naturel et humain, que la variante 1, B-C, qui est plus courte soit 28.4 km;
- . nulle part la variante 2, B-G-C, apparaît comme étant la plus avantageuse en terme de moindre impact.

Pourtant la variante B-G-C est celle qui a été retenue par le promoteur. L'explication réside dans l'importance du facteur socio-politique. Le relationniste d'Hydro-Québec, Noël Bélanger, harcelé de questions à ce sujet a admis que les pressions du milieu expliquaient la disparité entre les analyses des différents impacts et les conclusions du promoteur. Nous devons en conclure que l'aspect socio-politique est celui auquel on attribue le plus grand coefficient de résistance. En effet, depuis le début de ce projet, la ligne se déplace dans un corridor qui s'est lui-même modifié selon les pressions exercées en Outaouais, dans la MRC Papineau-Labelle et dans celle des Laurentides. Rappelons que cette dernière s'est retirée du processus dans lequel elle était engagée de bonne foi, après avoir repoussé le tracé B-C qui traversait Amherst. Elle avait alors pris conscience du jeu d'Hydro-Québec avec les différents intervenants et de l'existence de solutions alternatives valables. En aucun moment, la M.R.C. n'a cautionné le tracé B-G-C passant par Huberdeau (Annexe 8) et, de plus, elle remet en question la justification de la ligne.

Or, il apparaît clairement que l'aspect socio-politique qui mesure la résistance qu'oppose une population à un projet a été occulté pour le tracé B-G-C. En effet les études d'impact ont été déposées au ministère de l'Environnement en mars 2000. Ce n'est seulement que dans la semaine du 20 février 2000 que le promoteur commencé a informer les propriétaires touchés par l'emprise et quelques riverains. Donc, à aucun moment, Hydro-Québec n'a pu tenir compte dans ces études d'impact de l'aspect socio-politique. Ceci ne l'a pas empêché d'affirmer en commentaire du tableau 18 que la variante 2 est la seule pouvant montrer des possibilités d'optimisation. Pourtant, c'est en fonction de ce aspect que le promoteur a repoussé les trois autres variantes du tracé, car les populations concernées ont déjà fait leurs représentations auprès du Comité Harvey à l'automne 1998 ou auprès du gouvernement.

Au printemps 1999, suite au jugement Rousseau, le gouvernement a assujéti le projet de bouclage aux procédures d'évaluation environnementale prévue. Il a redonné le mandat à Hydro-Québec de poursuivre les études en tenant compte de toutes les variantes de tracé possibles. On sait que trois variantes ont déjà essuyé un refus des populations concernées. Pour Huberdeau le scénario est donc tout à fait différent. Alors qu'Hydro-Québec commence à peine à informer la population, fin février 2000, elle remet ses études d'impacts au ministère de l'Environnement en mars de la même année. Le promoteur y privilégie la variante 2 sans aucune évaluation du troisième aspect, le socio-politique comme si cette dimension n'existait pas pour Huberdeau. Comme si la population d'Huberdeau n'existait pas. Les cartes d'études d'impact sont très révélatrices à cet égard. Le Lac à la Loure et Huberdeau sont toujours à l'extérieur du corridor évalué, même si le tracé initial de février 2000 passait à 400 m du lac. La population d'Huberdeau n'est pas sur la carte.

C'est pourquoi, nous affirmons haut et fort, à notre tour, comme ceux qui l'ont fait devant le Comité Harvey, que nous ne voulons pas de cette ligne. C'est ce que démontrent les actions que nous avons entreprises depuis le 15 juin 2000 soit:

- . créer une association de 350 personnes;
- . faire circuler une pétition qui a recueilli plus de 1050 signatures,
- . manifester notre opposition lors des séances d'information et dans la rue;
- . former la coalition du Bouclier Laurentien;
- . encourager le dépôt de plus de 100 requêtes auprès du ministre Bégin pour qu'il y ait des audiences.

## 2. Au plan économique et récréo-touristique

Le développement économique des Laurentides et probablement celui de Papineau-Labelle et de l'Outaouais, dépend beaucoup du secteur récréo-touristique et de la construction de nouvelles résidences. Des villages comme Huberdeau, avec l'exode des jeunes, doivent veiller à conserver une masse critique ou un poids démographique suffisant pour maintenir certains services. Comme ce secteur est un atout majeur, il faut en préserver les conditions de développement.

Or, les régions traversées par cette ligne seront affectées négativement. La présence d'une ligne de 315 KV avec des pylônes de 54 mètres de hauteur entraîne, malgré tous les efforts de l'Hydro, un enlaidissement inévitable d'une région. Elle donne accès à une circulation de véhicules motorisés bruyants et polluants, hiver comme été ainsi qu'éventuellement au braconnage.

Notre région va ainsi perdre sa capacité d'attirer de nouveaux résidents, permanents et villégiateurs, et des projets de développement récréo-touristiques où les gens recherchent la nature, la tranquillité et non des pylônes. Notre région commence à peine à profiter des retombées des projets engendrés par la méga-station touristique du Mont-Tremblant. Plusieurs employés de tous niveaux cherchent à s'établir en « banlieue » de St-Jovite pour profiter des trésors de la faune, de la flore et de la villégiature sans pareil. Tout ça peut disparaître à cause des pylônes. Qui viendra s'établir, développer et investir dans une région défigurée ?

Voici des exemples dans notre région immédiate :

- Des résidents du secteur du lac la Loutre avaient entrepris des démarches pour aménager un centre de ressourcement et de thérapie avec services connexes. La construction de la ligne viendrait anéantir un tel projet (c.f. mémoire de Danielle Hébert).
- L'Auberge du lac à la Loutre axe sa publicité sur la pureté de son lac, sur la beauté de la région, sa quiétude, un réseau de piste de ski de fonds, de randonnée pédestre et de cyclisme. La ligne risque de rebuter la clientèle visée, car elle enjambe route, corridor de cyclisme, sentiers de randonnées et de ski de fond et défigure de manière permanente l'arrière-pays avec ses méga-pylônes de 54m.

- L'ancien domaine des Frères, maintenant propriété d'un homme d'affaires autrichien M. Karlheinz Götz, pourrait faire l'objet d'un développement immobilier sur le flan Sud-ouest du lac puisqu'une demande de changement de zonage a été déposée en ce sens auprès du Conseil municipal d'Huberdeau. La construction de la ligne va constituer un handicap pour ce projet dont l'horizon sera barré par les méga-pylônes.

Des domaines privés seront touchés directement ou indirectement. On pense par exemple aux propriétés de Bernard-Bazinet, Fred Thiel (dans Arundel), Danièle Hébert et Gilbert Morin, Claude Labelle, Robert et Lise Perrier, B. Wheeler, D. Grate et F. Godin, et dans la municipalité d'Amherst, celles de J.J. Trudel, D. Labelle et S. Lévesque, S. Gagnon, J. Carpentier, celles des résidents du lac Coursolle et de toutes les autres de la municipalité d'Amherst.

Nulle part on ne tient compte de la dévaluation des terrains et propriétés, du compte de taxe qui restera inchangé malgré la dévaluation. Par contre, on parle de retombées économiques pour la région pour l'acquisition de servitudes et pour le déboisement de l'ordre de 5 883 000\$ et de 2 700 000\$ respectivement. On parvient à être précis avec les dollars qu'on fait miroiter d'un côté mais rien du côté des pertes financières. Nous croyons qu'il faudrait chiffrer les dévaluations, les taxes qui seront perçues en trop et la perte de la qualité de vie.

Par ailleurs, les seules personnes dédommagées sont celles dont les propriétés sont touchées directement: elles recevront une compensation. Pour les riverains de la ligne, s'il n'y a pas atteinte physique à leur propriété, rien n'est prévu même s'ils ont les pylônes en pleine face. C'est ce qui ressort des échanges entre Bernard Bazinet, propriétaire du Relais des Pins et Marcel Mailhot d'Hydro-Québec (Huberdeau, 12 octobre 2000).

Mais au-delà de toutes ces considérations, ce que les gens disent c'est que ce coin de pays n'est pas à vendre ou à troquer, encore moins pour un projet dont la justification est très douteuse.

### **3. Au plan de la santé publique**

#### 3.1 Les champs électro-magnétiques

Les champs électro-magnétiques (CÉM) émis par les lignes de haute tension font l'objet de nombreuses études qui n'ont pas encore établi un bilan définitif de ses impacts sur la santé. Dans l'incertitude, le principe de précaution s'impose et s'il est possible de trouver une alternative valable et raisonnable à une ligne qui émettrait des CÉM sur 150 km, celle-ci doit être considérée.

La question des C.É.M. a été abordée lors d'un émouvant témoignage fait par France Godin et son mari, Daniel Grate. Leur propriété, achetée en mai 2000, sera grandement touchée par la ligne (environ 400 mètres). Ils ont acheté cette propriété au fond d'un rang tranquille; ils ne l'auraient pas achetée autrement. Les deux enfants de Daniel Grate, issu d'un premier mariage, sont tous deux atteints de leucémie. Ils résidaient à proximité de lignes à haute tension aux États-Unis. Un médecin américain de grand renom leur a expliqué que les C.É.M. pouvaient être un des facteurs ayant causé la maladie. Ils vivent maintenant dans hantise car ils ont la peur obsessionnelle que cela puisse toucher leurs deux jeunes enfants issus de cette nouvelle union. Hydro-Québec se veut rassurante, évidemment, car d'après elle, nous courons plus de risques dans nos propres maisons. Qui pourra dédommager cette famille nouvellement arrivée? Combien y a-t-il d'autres cas dont on ignore la portée dramatique ?

#### 3.2 Les phytocides

Les phytocides utilisés pour l'entretien des lignes constituent un autre sujet de préoccupation. La dérive et le ruissellement de ces produits sont toujours possibles, compte tenu de nombreuses rivières, lacs et sources d'eau potables qui seraient traversés par la ligne projetée. Qu'advient-il en cas de contamination? Qui assumerait les coûts de décontamination? Examinons le cas localement.

Dans la région d'Huberdeau (20 km au sud de St-Jovite par la 327), le tracé retenu par Hydro-Québec passe près de la rive ouest du lac à la Loutre. On sait que le lac constitue le réservoir d'eau potable de la population d'Huberdeau.

Cette eau d'excellente qualité alimente directement les résidents de Huberdeau sans aucun traitement, ni pompage. Par conséquent, toute contamination survenant dans le bassin versant du lac et de ses nombreux affluents ( par exemple, causée par les travaux de construction de la ligne et par son entretien à l'aide de phytocides toxiques) représente des risques importants de pollution des sols et des eaux souterraines environnantes (Annexe 6).

Cette éventualité nous inquiète. Le ministre de l'Environnement a remis sur la liste des ses priorités la qualité de l'eau potable au Québec et a adopté des mesure musclées pour y parvenir. Nous croyons que celui-ci devrait faire montre d'une certaine clairvoyance, à l'instar des autorités en santé publique, en bannissant l'usage des phytocides sur les milliers de kilomètre de lignes à travers le Québec.

Dans notre région, le lac à la Loure n'est pas à l'abri de toute contamination par les phytocides quoiqu'en dise Hydro-Québec. Le changement de tracé vers le nord-ouest ne met pas l'eau potable du lac à la Loure complètement hors de danger, tout en menaçant un nouveau secteur, celui du lac Maillé et les puits des riverains de la ligne. Voici pourquoi :

- Le nouveau tracé n'est pas complètement à l'extérieur du bassin versant. Hydro-Québec affirme sereinement, en s'appuyant sur l'étude de la firme Poly-géo que c'est le cas. En effet, d'après la carte p: 9, fig.2 du «Complément du rapport d'avant projet», le tracé semble à l'extérieur du bassin versant. Or dans le lot 28, contiguë à la ligne 735KV, la nouvelle ligne enjambe un tributaire important du lac à la Loure si on se fie à la carte p:5, fig.1 du même rapport. Ce premier segment est absent de la carte fig.2 et le tributaire commence à environ 50 m plus au sud.

Selon nous, l'affirmation d'Hydro-Québec est donc en partie erronée. De plus, cette zone est une zone sensible car elle abrite de nombreuses petites sources alimentant le tributaire. Ce dernier va se jeter dans la partie nord du lac où une population importante de batraciens s'est développée. On sait également par les experts en toxicologie que cette espèce, très menacée par ailleurs, est particulièrement sensible aux phytocides, ce qui est également le cas des truites qui vont y frayer.

- De plus, Hydro-Québec n'a pas fait ses devoirs quand elle affirme avoir étudié la nature du sol du bassin versant du lac à la Loutre. Elle s'est contentée de l'étude un peu courte de la firme Poly-géo qui globalement délimite neuf sous-bassins, évalue la nature des matériaux de surface et l'érosion que pourrait entraîner la construction de la ligne. Nulle part, il n'est fait mention du sous-sol particulier de notre région. Aucune étude géologique n'a été faite du territoire traversé par la ligne aux environs du lac à la Loutre.

Dans la mesure où des phytocides seront utilisés par Hydro-Québec, nous pensons qu'il est important qu'une telle étude soit faite. En effet, il y a toujours possibilité de ruissellement et de percolation dans le sous-sol, comme l'a expliqué M. Houde du MRN, schémas à l'appui, aux audiences du BAPE à Huberdeau.

En 1993-1994, le Conseil municipal de l'époque envisageait sérieusement d'aménager un dépotoir en tranchées à environ 500 m à l'ouest du tracé de la ligne retenue (lot 34) donc en dehors du bassin versant. Deux géologues avaient alors été consultés: Tyson Birkett du Centre géoscientifique du Québec et madame Sabina de la Commission géologique du Canada. Après avoir étudié la région sur la base de la carte du MERQ DPV 809 au 1.: 250.000, ils ont suggéré d'agir avec prudence car si l'écoulement des eaux de surface ne posait aucun problème pour l'eau potable du lac à la Loutre, l'écoulement des eaux souterraines pouvait s'avérer problématique. En effet, celles-ci ne suivent pas forcément la même pente que les eaux de surface.

M. Birkett nous a transmis un croquis de la carte géologique sur une carte simplifiée de notre région (Annexe 7). On y découvre:

- a) une bande de calcaire cristallin N0-SE, d'une largeur d'environ 1200m qui correspond à la longueur NS du lac à la Loutre;
- b) de la roche silicatée de part et d'autre de cette bande.

Celui-ci a recommandé de procéder à une étude géologique qui répondrait aux questions suivantes:

- a) Quelle est la topographie du socle rocheux ? Penche-t-il vers le lac ou non ?
- b) Quelle est l'importance des fractures qui sont relevées sur la carte topographique, dont certaines passent sous le lac dans la zone 1. Si elles sont importantes, il y a possibilité qu'il y ait communication entre les deux bassins versants, celui du lac à la Loutre et celui comprenant la zone autour du chemin du lac Martin (lot 32-33-34-35-36) où passe la ligne projetée.
- c) Est-ce que dans la zone 1 (marbre), il y a une formation significative de cavernes et de couloirs qui pourraient faciliter la circulation des eaux? Le marbre peut en effet se dissoudre en carbonate de calcium par infiltration et lessivage des eaux. Ce phénomène, ajouté aux fracturations, pourrait favoriser un réseau hydrologique souterrain qui touche le lac. La présence de sources souterraines alimentant le lac dans sa partie la plus profonde, ainsi que la présence de quelques grottes dans la région sont des indices possibles.

Jamais Hydro-Québec n'a abordé ces questions pertinentes. La population ne veut pas prendre de risque avec son eau potable. Elle a de sérieux doutes sur la manière dont Hydro-Québec détermine une zone sensible, au vu des deux questions soulevées ici.

Examinons le même problème **d'un point de vue régional**. Outre les versants du lac à La Loutre et du lac Maillé, il y a de nombreux ruisseaux et cours d'eaux qui seront affectés. Seulement entre la ligne de 735 Kv et la 364, l'éventuelle ligne enjambrerait des cours d'eau 11 fois sur une dizaine de km – Où va cette eau ? Qui la boit ? Dans la municipalité d'Amherst, la ligne traverse 3 fois la rivière Maskinongé. S'il fallait faire le compte sur les 150km de ligne, combien de plans d'eau et de rivière seront touchés ? La population a également des craintes sur la manière de travailler des sous contractants d'Hydro-Québec quand ils utilisent des phytocides. Le BAPE peut-il demander à Hydro-Québec de produire les rapports de supervision de ces travaux sur la ligne de 735 KV depuis les dix dernières années ?

La direction de la santé publique de l'Outaouais et des Laurentides a émis des avis forts éloquentes sur le sujet. Nous reproduisons intégralement les propos de Carole Légaré, présentée à la séance de la soirée du 17 octobre 2000 (p.20,21).

Pour ce qui est de l'utilisation du dégagement chimique, l'évaluation du risque pour la population nécessite une connaissance approfondie des propriétés toxicologiques des substances. Alors, non seulement le triclopyr mais les autres substances qui sont associés dans le Carlon, et une connaissance approfondie de l'exposition des personnes.

Les produits utilisés sont des formulations qui contiennent non seulement les phytocides mais les adjuvants chimiques, qui favorisent sa dispersion, sa pénétration et son efficacité globale. Les études toxicologiques portent surtout sur le produit pur et on a peu de données sur les formulations complètes.

Ces agents-là présentent habituellement des toxicités aiguës qui sont assez faibles et bien documentées. On sait qu'avec le triclopyr, la toxicité aiguë, on parle principalement d'irritation au niveau des yeux, des choses comme ça. Par contre, il persiste des incertitudes sur les effets chroniques, surtout avec la formulation complète.

Et l'évaluation des possibilités d'expositions de la population, la détermination des doses d'exposition, c'est un processus très complexe qui nécessite des modèles de prédictions compliqués et qui nous donnent des probabilités d'exposition. Alors, l'évaluation du risque chronique du dégagement chimique des emprises est pleine d'incertitudes et c'est difficile de faire un suivi épidémiologique.

Même si on arrivait à dire que le risque serait minime, c'est une exposition qui ne contribue pas à l'amélioration de la santé de la population.

Pour ce qui est du dégagement mécanique, le dégagement mécanique est générateur d'un plus grand nombre d'emplois et les risques qui sont associés au dégagement mécanique sont bien connus et généralement bien acceptés de la population.

Alors, notre position concernant les procédés de dégagement est que :

- Considérant que l'exposition à la substance proposée ne contribue pas à l'amélioration de la santé ;

- Considérant les incertitudes qui demeurent autour de certains aspects de la toxicité chronique du Garlon 4 ;
- Et considérant que le dégagement mécanique est générateur d'emploi et que les risques associés sont connus ;

La Direction de la santé publique de l'Outaouais conclut que si le projet est justifié au point de vue de sa contribution à l'état de santé de la population et que l'option du transport aérien avec dégagement est retenue, le dégagement mécanique devra être largement favorisé en tant que contribution à l'enrichissement collectif local et le dégagement chimique ne pourra être utilisé que dans les zones éloignées des habitations et éloignées des sources d'approvisionnement en eau potable, et d'une manière clairement démontrée, visant à empêcher tout contact direct ou indirect de la population avec les substances utilisées pour le dégagement de l'emprise. »

Sur le même sujet, Danielle Bernier du ministère de l'Agriculture parle du troclopvr (agent actif du Garlon 4) mais aussi des adjuvants ou des surfactants inclus dans les mélanges pour son arrosage plus efficace (Après-midi du 17 octobre, p. 50-55). Ces produits peuvent avoir des incidences graves sur la santé. Ils sont d'autant plus dangereux lorsqu'ils sont utilisés en terrain accidenté à cause du ruissellement, ce qui est le cas d'une grande partie du tracé. Ce dernier traverse peu de zones agricoles où dans ce cas, les agriculteurs cultivant sous les lignes, rende inutile l'usage des phytocides.

#### **4.Au plan environnemental**

Nous avons déjà abordé la question de l'eau et de la pollution usuelle. Qu'en est-il de la faune et de la flore ?

La construction de la ligne va impliquer la destruction d'une partie du territoire québécois. Il sera déboisé, saccagé, dénaturisé, arrosé de phytocides et sacrifié. Des écosystèmes seront spoliés malgré des mesures d'atténuation environnementale prises par Hydro-Québec.

Nous ne pensons pas ici à la seule région d'Huberdeau, Amherst, Vendée, Boileau, mais aussi, dans la MRC de Papineau, au lac La Blanche, au grand lac et au petit lac Preston, au lac Gagnon, Preston, à la rivière Petite Nation et bien d'autres.

Nous pensons aussi à la réserve Papineau-Labelle, une des rares et grandes réserves accessibles, qui sera traversée sur une longueur de près de 27 km dans sa partie sud. En ce sens, nous faisons nôtre, les inquiétudes de Jean Provost de la FAPAQ :

« C'est sûr que le fait qu'on rouvre, on pénètre davantage, c'est sûr que le gibier est plus susceptible d'être observé (sic) par les braconniers. » (Ripon, séance du 17 octobre 2000 en après-midi p.17). «... Ces territoires-là sont pour les générations futures... la rentabilité ce n'était pas ce qui était important... au niveau d'évaluation de l'inventaire faunique ou de sites d'observation ou de sites d'utilisation potentielle future, ça n'a pas du tout été évalué. » (Ripon, séance du 18 octobre en soirée – pages 79-80).

Nous partageons cet avis car ces choses n'ont pas de prix!

En plus des impacts sur les humains, la ligne aura beaucoup d'impacts sur la faune, la flore et les espèces aquatiques et autres qui nichent dans les forêts, les terres, les milieux humides et aquatiques parsemés tout le long du parcours de 150 kilomètres. Les animaux et leurs habitats, les humaines et leur milieu de vie, l'eau et ses sources, la campagne, sa quiétude, tout cela sera bouleversé de façon permanente par un corridor de transport électrique qui n'est pas nécessaire à la sécurisation de l'Outaouais. Or, dans les études d'impact environnemental, on ne retrouve aucune liste des espèces susceptibles d'être vulnérables ou menacées. Le promoteur ne peut pas alors justifier des mesures d'atténuation ou de compensation, si le nombre des espèces, leur densité de population et leur identification sur le terrain n'ont pas fait l'objet de recension avant la planification de ces dites mesures.

Si on veut minimiser les impacts environnementaux, quelle est la logique d'utiliser le tracé le plus long ? Alors que le tracé B-C coupe le lac Croqueville et la rivière Maskinongé à sa jonction avec le lac Windigo, l'autre tronçon, B-G-C, effleure le lac Maillé et le lac la Loutre, le lac Bardeau, le lac Coursolle, enjambe la rivière Maskinongé trois fois et une parcelle du lac de la Carpe pour encore effleurer le lac Hulot et le lac à l'Original.

L'environnement est un bien précieux à léguer aux générations futures . En sécurisant l'Outaouais autrement, nos jeunes et nous profiterons de ce qui existe déjà et de ce que nous pourrions améliorer et non détruire ou endommager<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Des instances internationales comme la WWF recommande qu'un minimum de 8% d'un territoire soit protégé et reste intouché. Cette action de préservation est très importante car nous pourrions ainsi éviter d'augmenter le retard qu'a déjà pris le Québec en matière de territoires à protéger.

## 4<sup>ème</sup> partie

### Les solutions

Avant de développer les solutions préconisées par l'A.P.E.H.L. et ses membres, remettons dans le contexte la raison d'être du projet de la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

Suite au verglas de 1998, Hydro-Québec veut boucler la région outaouaise pour pallier aux ruptures de la ligne de transport Chenier-Vignan, causées par des événements climatiques extrêmes comme le verglas de 1998. A cet effet, Hydro-Québec recommande la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan sur 150Km.

#### 1. Remise en question de la ligne Grand-Brûlé-Vignan

Selon nous, Hydro-Québec a profité du climat de panique et d'insécurité, suite au verglas, pour pousser l'acceptation d'une **solution unique, disproportionnée** par rapport au risque encouru, **et qui a pour cible prioritaire d'autres objectifs** que la sécurisation de l'Outaouais.

##### 1.1. Une solution disproportionnée par rapport à la récurrence du risque

La récurrence du verglas de 1998, au début surévaluée, fait maintenant l'objet de commentaires beaucoup plus tempérés. Ainsi, M. Bourque, chercheur à Environnement Canada, a affirmé aux audiences du BAPE à Huberdeau et à Ripon :

1. Que le verglas de 1998 apparaissait comme un phénomène exceptionnel et isolé « qui se démarque de façon très nette de tout ce qu'on a pu voir au cours des cinquante dernières années pour tout le sud du Québec. On parle même du double de la pire tempête qu'on avait pu voir dans les cinquante dernières années.....Donc d'un point de vue climatologique, ça semblait presque une erreur de la nature dont les probabilités étaient extrêmement petites ». (16 octobre 2000 – Soirée p.44).
2. Que l'on ne prévoyait pas de récurrence à la hausse des pluies verglaçantes, contrairement à d'autres phénomènes climatiques (Huberdeau, soirée du 11 octobre 2000).

3. <sup>3</sup>Devons nous construire une infrastructure permanente spécifique pour un problème majeur, certes, mais aussi épisodique ? Pourrait-on envisager une solution moins permanente et plus souple?
4. Que la vallée de l'Outaouais n'était pas propice à ce genre d'événement climatique; la vallée du Saint-Laurent l'est beaucoup plus parce qu'elle est orientée NE-SO (alors que la vallée de l'Outaouais est orientée E-O) et parce qu'elle est profonde (ce qui n'est pas le cas de la vallée outaouaise. (Huberdeau, soirée du 11 octobre 2000).

Dans quelle fourchette de probabilité nous retrouvons-nous ? 50, 75, ou 100 ans ?

## 1.2 Une solution unique

Dans le résumé du rapport d'avant-projet, p.3, Hydro-Québec prétend avoir analysé plusieurs possibilités. Or, de l'aveu de M. Riva (audience à Huberdeau), aucune étude poussée et scientifique n'a été faite concernant les autres possibilités. Hydro-Québec n'avait pas le temps d'en faire. Cette solution s'est imposée au promoteur dans une période où tout le monde était sous pression et sur le pied de guerre croyant à un retour prochain du verglas.

Comme Hydro-Québec n'a pas cru bon, même avec le recul, d'étudier au moins une alternative, il incombe à de simples citoyennes et citoyens et éventuellement, nous l'espérons, au BAPE, de considérer et d'étudier s'il n'existe pas une alternative valable, moins onéreuse sur tous les plans évoqués plus haut. Nous trouvons le fardeau lourd d'autant plus que nous n'avons pas trouvé parmi les spécialistes convoqués par le BAPE d'autorité en matière de transport haute tension qui puissent répondre à nos questions et émettre des opinions indépendantes du promoteur.

## 1.3 Une ligne à la poursuite d'autres d'objectifs

La ligne Grand-Brûlé-Vignan est-elle une ligne qui n'ose dire son nom ?

M. Riva (à Huberdeau) a affirmé que la ligne Grand-Brûlé-Vignan a pour but de sécuriser l'Outaouais, sinon il n'en serait pas question. Par contre, ajoute-t-il du même souffle, une fois construite, elle pourra servir accessoirement à l'exportation.

---

Hydro-Québec met beaucoup l'accent, depuis l'avènement de M. Caillé, sur la rentabilité de ses opérations et sur l'exportation comme moyen d'y parvenir. Déjà, l'interconnexion permanente du poste Outaouais va favoriser ce genre d'opération et celle-ci paraît justifiée sur le flanc sud-ouest du réseau d'Hydro-Québec (Annexe 9).

Dans ce contexte, il est très difficile de ne pas inverser la proposition de M. Riva et entendre en sourdine : la ligne Grand-Brûlé-Vignan va d'abord et surtout optimiser le réseau dans sa fonction d'exportation vers l'Ontario et le Midwest et accessoirement sécuriser l'Outaouais. Le réseau aura ainsi une plus grande capacité de charge et de transport vers l'Ontario – soit que Grand-Brûlé-Vignan devienne d'abord une ligne d'exportation et serve surtout (sinon exclusivement) à cette fin, en attente d'une catastrophe hautement hypothétique, soit que Grand-Brûlé-Vignan devienne «LA» ligne de transport no 1 de l'Outaouais, ce qui permettrait à Chénier d'exporter davantage.

Nous croyons que cette reconfiguration favorable à l'exportation est la première raison d'être de la ligne Grand-Brûlé-Vignan et explique l'entêtement, voire l'acharnement d'Hydro-Québec à ne pas considérer, encore moins à étudier, une autre solution.

## 2. Quels sont les besoins de l'Outaouais ?

Selon Hydro-Québec, la « période de pointe, i.e. la consommation maximale de la région qui est normalisée sur une période de 5 ou 10 ans... qui arrive fin décembre janvier... quand c'est l'hiver et il fait froid est de 1150 Mw » (Serge Fortin, 17 octobre pm).

- Première remarque : Lorsqu'il y a un épisode de pluie verglaçante, la température avant, pendant et au moins quelques heures après avoisine le 0°C. Pendant la longue période du verglas 98, la température est descendue à -5°C. Donc il y a un jeu minimum de plusieurs heures à un maximum de plusieurs jours où la demande n'est pas à son plus haut niveau puisque les gens chauffent un peu moins.

- Deuxième remarque : La production locale d'électricité (600 Mw du réseau d'Hydro-Québec) et celle de Chats Falls en Ontario peut fournir environ 750 Mw dans des délais très courts si le réseau de distribution est encore debout. Dans ce calcul, on a omis tout apport des centrales privées, dédiées à leur production.

A cette étape-ci, on doit se poser les questions suivantes : Doit-on utiliser en période de catastrophe ponctuelle les mêmes critères d'approvisionnement qu'en temps normal ? Doit-on s'attendre à ce que la demande totale soit satisfaite sur-le-champ, avec tous les gaspillages inhérents à notre consommation insouciante ? En période d'urgence, il est normal de demander à la population de réduire sa consommation non essentielle.

On peut donc estimer les besoins minimums de l'Outaouais à 1000 Mw en tenant compte du temps doux qui accompagne le phénomène des pluies verglaçantes et d'une petite réduction volontaire de la consommation. Reste donc à combler un déficit de 250 à 300 Mw.

Si les paramètres du problème sont bien posés, nous recherchons donc :

- . Une solution ou un scénario d'appoint en cas d'un bris exceptionnel de la ligne Chenier-Vignan, occasionné par un événement climatique extrême dont la récurrence est très incertaine.
- . Une solution qui tire sa justification d'abord et avant tout dans sa fonction de sécurisation de l'Outaouais.
- . Une solution qui doit combler un besoin minimum de 1000 Mw dont environ 600 sont disponibles localement, si le réseau de distribution est intact.
- . Une solution qui entraîne des coûts raisonnables et des impacts réduits sur l'environnement, compte tenu de la rareté d'une situation d'urgence de cette envergure.

### **3 La solution proposée par l'A.P.H.E.L. et son évaluation**

Compte tenu de ces paramètres, nous croyons que l'interconnexion avec le réseau ontarien, via le poste Outaouais, est une solution réaliste et raisonnable pour sécuriser l'approvisionnement électrique de la région.

Cette solution va dans le sens du rapport du BAPE sur le poste Outaouais.

« La Commission note que les interconnexions constituent l'un des moyens de contrer la vulnérabilité relative du réseau de transport d'électricité et d'alimenter en électricité les **centres de consommation du sud du Québec** ». p. 36

Évaluons maintenant cette solution à l'aune des critères qu'Hydro-Québec (Résumé du rapport d'avant-projet sur la ligne Grand-Brûlé-Vignan, p. 7) a mis de l'avant pour faire un choix.

### **3.1 Est-ce une source distincte d'approvisionnement ?**

La réponse est oui puisque l'électricité provient de l'Ontario et éventuellement des réseaux (américains) qui y sont raccordés. Elle sera acheminée du poste Hawthorne au poste Outaouais par une ligne de 230 Kv dont la construction est déjà prévue par Hydro-Québec.

### **3.2 Est-ce qu'il y a corridor distinct ?**

Contrairement à Hydro-Québec, nous pensons que oui. En effet, la ligne s'éloigne assez rapidement vers Hawthorne au sud-ouest, puis continue plein sud par une ligne de 500 Kv ou vers le sud-ouest par une ligne de 230 Kv. Nous croyons que ce corridor est suffisamment distinct puisque dans les conditions extrêmes du verglas de 1998, aucun pylône de transport d'Hydro-Ontario ne s'est abattu. On peut également avancer que ce corridor de transport s'éloigne plus rapidement de la vallée de l'Outaouais vers le sud, que la ligne Grand-Brûlé-Vignan ne s'en éloigne vers le nord.

Rappelons-nous que cette ligne Grand-Brûlé se retrouve dans le même corridor que celui de Chénier-Vignan sur une distance de 39 Km entre le poste Vignan et le point E du tracé (3 km à l'est de la rivière Lièvre). Ceci représente plus du ¼ (26%) de l'ensemble du tracé Grand-Brûlé-Vignan. L'espacement entre les deux lignes est nul sur 15 km entre les postes Vignan et Outaouais et varie de 5 à 7 km jusqu'à la hauteur du point E du tracé retenu (24 km).

Dans la solution que nous proposons, il faudra par contre retenir ce segment de 15 km, au cas où l'interconnexion avec l'Ontario devient inopérante advenant un bris de la ligne de 315 Kv actuelle entre le poste Outaouais et celui de Vignan.

Nous proposons donc remplacer ou doubler la ligne existante entre les deux postes par une ligne dernière génération, anti-cascade et plus résistante au vent et au verglas. Comme l'emprise actuelle a été prévue pour la construction éventuelle d'une deuxième ligne entre Chenier et Vignan, elle est donc disponible.

### **3.3.Est-ce que nous avons la maîtrise des éléments ?**

L'interconnexion avec l'Ontario raccorde l'Outaouais avec des réseaux qui ne sont pas contrôlés par Hydro-Québec. Ces réseaux, argumente avec force Hydro-Québec, peuvent avoir des obligations contractuelles à honorer ou des contraintes par rapport aux routes d'accès ou de transport électrique.

Rappelons encore qu'il s'agit de mettre en place une solution technique et un scénario d'intervention en cas de crise majeure dont la récurrence est faible, épisodique.

Dans ce contexte, nous croyons que les voisins du Québec, malgré leurs obligations et contraintes, feront tout pour acheminer les 300 à 400 Mw nécessaires à la région. Nous aimerions ici faire requête à la Commission : peut-elle faire une recherche pour savoir si, lors d'événements analogues de panne importante, il y a eu des cas de non-assistance de part et d'autre des frontières (i.e. Québec/Ontario-États-Unis). A ce sujet, nous avons beaucoup de mal à croire qu'il n'existe pas des protocoles d'assistance mutuelle, en cas de désastre. Si ce n'est pas le cas, il faudrait qu'il y en ait.

De plus, pour favoriser les échanges au niveau continental, l'imbrication et le maillage des réseaux vont en augmentant grâce à la multiplication des interconnexions. Les probabilités que les obligations de l'un ou l'autre empêchent toute assistance dans des délais très courts seront de plus en plus réduites.

Rappelons enfin aussi que les périodes de pointe au Québec sont en hiver alors que celles des États-Unis se situent plutôt en été, pour alimenter la climatisation. D'où la probabilité plus grande qu'il y ait de la puissance disponible.

### 3.4 Quel est le délai d'usage ?

Hydro-Québec affirme que le délai serait de 24h et plus avec l'interconnexion ontarienne et nul avec la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

Ces affirmations doivent être nuancées, voire remises en question.

- **Quelle que soit la solution envisagée (ligne Grand-Brûlé-Vignan/interconnexion avec l'Ontario), il y aura toujours un délai avant que la région ne soit approvisionnée normalement.**

Lors du verglas de 1998, l'ampleur et la durée du désastre dans l'Outaouais est attribuable en très grande partie au saccage de son réseau de distribution, par la chute de branches d'arbres ou la simple pesanteur de la glace sur les fils. Selon des témoignages (cités lors des audiences du BAPE sur le poste Outaouais), il aurait fallu 48h pour remplacer les deux pylônes qui s'étaient abattus sur la ligne Chénier-Vignan. Et Hydro-Québec n'a pas cru bon procéder, étant donné l'incapacité de distribuer sur une bonne partie du réseau.

N'est-ce pas ironique de constater à quel point Hydro-Québec a su transformer a posteriori ses manquements en arguments? Attendre deux semaines pour avoir de l'électricité, c'est long et frustrant. Hydro-Québec capitalise maintenant sur ce traumatisme régional, causé en grande partie par son incurie dans l'entretien du réseau de distribution, pour exiger une nouvelle ligne de transport à haute tension qui sert ses intérêts multiples.

Supposons maintenant qu'il y ait un entretien raisonnable en terme d'élagage d'entretien. Deux remarques s'imposent alors :

- Dans des événements climatiques de cette ampleur, le réseau de distribution sera toujours touché malgré des mesures d'entretien raisonnables, et ce, tant que les lignes seront aériennes. Jusqu'ici Hydro-Québec s'est toujours montrée très timide à enfouir ses fils. Il est vrai qu'elle a pris des engagements suite au verglas pour renforcer son réseau de distribution au Québec, dont un programme de maîtrise de la végétation (40 millions \$) et un programme d'enfouissement (100 millions\$ par année).

A ce jour, quels sont les résultats de cet engagement pour l'Outaouais ? Combien de km de lignes de distribution ont été enfouis dans la région ?

- Qui peut nous garantir que l'effort d'entretien sera soutenu au cours des 30 - 50 - 75 prochaines années sans qu'un certain laxisme s'installe, dû à d'autres priorités plus rentables. Après vingt, trente années de non-événement, il y a des chances qu'Hydro-Québec et ses sous-contractants baissent la garde.

En somme, des délais de remise sur pied du réseau de distribution sont toujours présents dans l'équation pour sécuriser la région, quelle que soit la solution envisagée. Même si l'énergie est disponible instantanément à Vignan par la ligne Grand-Brûlé, elle ne le sera pas pour la population et les entreprises touchées.

- **Le poste de l'Outaouais peut être doté des mêmes mécanismes pour s'isoler de la ligne Chenier, en cas de bris, que le poste Vignan.**

Jean Riva, aux audiences de Huberdeau, a affirmé qu'avec la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignan, on pouvait isoler instantanément le poste de Vignan de la ligne de 315 Kv de Chénier, au cas où il y aurait bris. M. Fortin a affirmé de son côté que dans le scénario d'interconnexion avec l'Ontario, il fallait que des équipes repèrent le bris, se rendent sur place, dans des conditions souvent difficiles « pour aller isoler le bris, enlever une bretelle sur une tour..... Donc, on ne peut pas penser en l'espace de quelques heures, donc, on prend le délai minimal qu'il faut prévoir pour ceci » (Séance du 11 octobre pm 2000, p. 7).

A notre avis, il n'y a aucune raison que le dispositif prévu pour le poste de Vignan n'existe pas au poste Outaouais. Ce qui réduirait le délai de mise en fonction du dispositif de contournement (ou du by-pass) du poste de l'Outaouais avec l'Ontario.

- **Les délais techniques pour isoler la charge de sous-régions de l'Outaouais du reste du réseau d'Hydro-Québec et pour interconnecter ces îlots sur le réseau ontarien sont assez courts.**

Pendant le verglas 1998, dans les pires conditions alors que de telles opérations d'ilotage n'avaient jamais été effectuées à cette échelle, les délais, selon Serge Fortin, ont été de 1h 46 mn. (Séance du 17 octobre 2000 pm. p. 36 et p. 39) pour se synchroniser avec le réseau ontarien.

« Est-ce que ces interconnexions (avec les centrales locales et la centrale de Chute-des-Chats à Quyon en Ontario) est-ce qu'elles ont été longues à faire?... » P. Tanguay

« Le 8 janvier vers 14h22, ça a tombé ici. Puis à 16h08 ou 16h06, on était synchronisé au niveau ontarien » Serge Fortin.

« Est-ce que vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez en mesure d'isoler la charge de l'Outaouais entre 14h 22 et 16h 08 le même jour ....? » C. Chauvin.

« Le même jour ». Serge Fortin.

Dans des circonstances exceptionnelles non prévues par Hydro-Québec, il a fallu moins de deux heures pour « se synchroniser au niveau ontarien ».

Avec un peu de recherche, ne pourrait-on pas améliorer ces délais en révisant et simplifiant la séquence d'opérations et en implantant de nouvelles procédures et des dispositifs automatisés?

Si les affirmations précédentes sont exactes, alors on se retrouve avec des délais qui nous semblent raisonnables pour un événement de type exceptionnel.

A cette étape-ci, il y a toute raison de penser que l'interconnexion avec l'Ontario via le dispositif de contournement du poste Outaouais occasionnera un délai du même ordre de grandeur.

### 3.5 Quels sont les coûts ?

Au plan financier, le coût de construction du projet de ligne Grand-Brûlé-Vignan, incluant les modifications aux deux postes, était évalué à 175 millions \$ au printemps 2000. Depuis cette évaluation a été réévaluée à la baisse à 175 millions \$, suite, semble-t-il, à la chute du prix de l'acier. Donc, le coût peut varier entre 175 et 225 millions \$ selon les paramètres du marché.

Le coût de la solution interconnexion avec l'Ontario ne comprend pas la fonction de contournement de la section courant continu, car elle est déjà exigée par le BAPE et prévue dans la configuration du poste de conversion. Il revient au coût de construction d'une ligne dernière génération entre les postes Outaouais et Vignan qui pourrait être estimé à moins de 15 millions \$ (1 million \$/km), compte tenu d'une topographie sans problème. A celui-ci, pourraient s'ajouter d'autres coûts reliés aux mesures retenues par la Commission parmi celles que nous présenterons.

Par contre, aux plans environnemental, socio-politique et économique, à court, moyen et long termes, la différence des coûts est énorme.

La ligne Grand-Brûlé-Vignan va taxer, hypothéquer, défigurer de belles régions du territoire québécois, dans les Laurentides, Papineau-Labelle et l'Outaouais, sur 135Km; elle va freiner le développement économique et récréo-touristique des communautés locales, elle va bouleverser les écosystèmes et mettre en danger la qualité de l'eau potable sur tout son parcours.

Le projet de sécurisation via le poste Outaouais n'a aucune retombée négative de ce type puisque la seule infrastructure nouvelle, la ligne entre les postes Outaouais-Vignan, cheminera côte à côte avec la ligne de 315 Kv sur 15km d'une emprise déjà réservée à cet effet dans le passé.

## **4. Recommandations**

Suite à l'analyse comparative que nous venons de faire à la lumière des propres critères d'Hydro-Québec, l'A.P.E.H.L. demande à la Commission de considérer les mesures suivantes :

### **4.1 Privilégier l'interconnexion avec l'Ontario pour sécuriser l'Outaouais en cas d'événements climatiques extrêmes,**

- Soit en utilisant la fonction contournement de la section continue.
- Soit en fournissant la tension nécessaire au poste de conversion pour qu'il fonctionne en mode courant continu. Sur ce sujet, M. Serge Fortin évalue la tension minimale nécessaire à 10% de la puissance d'un des deux groupes autonomes de redresseurs-onduleurs de 625

Mw chacun (Séance du 27 avril 2000 en après midi -- p. 92. Projet d'implantation du poste Outaouais).

Une turbine à gaz, à proximité du poste de conversion, ne pourrait-elle pas fournir aisément ce 62.5Mw ? Ou bien, on pourrait dédier la production d'une des centrales locales au fonctionnement du poste de conversion. Il est entendu que ce dépannage du poste de conversion ne durerait que le temps requis (2-3 jours) pour réparer la ligne de 315Kv.

**4.2 Faire installer au poste Outaouais un dispositif analogue à celui prévu pour le poste Vignan, qui permettrait d'isoler sur-le-champ le poste de l'Outaouais de la ligne Chénier, en cas de rupture.**

**4.3 Construire entre les postes Outaouais-Vignan une ligne de dernière génération qui doublerait la ligne existante de 315Kv, comme c'est prévu dans le projet Grand-Brûlé-Vignan.**

**4.4. Dans l'hypothèse où le poste de conversion ne fonctionne pas en courant continu, demander à Hydro-Québec de reconfigurer le réseau de l'Outaouais lors des situations d'urgence en fonction de trois sources d'approvisionnement :**

- Une source locale de 600 Mw, excluant la production des barrages privés ;
- une source ontarienne à l'ouest, celle de Chats Falls et de Quyon, à laquelle on pourrait ajouter la Centrale de Bryson<sup>4</sup> qui devrait être modifiée (possibilité de 150 à 200 Mw),
- une source ontarienne au sud via le poste Hawthorne-Outaouais (possibilité de 625 à 1250 Mvw).

A ces trois sources pourraient correspondre trois îlots de charge autonome qui seraient définis à l'avance, ce qui enlèverait une partie de la complexité des configurations pour définir en temps de crise des îlots de charge à isoler.

---

<sup>4</sup> Cette suggestion a été faite par le groupe «Au courant» lors des audiences du BAPE pour le projet d'implantation du poste Outaouais au printemps 2000

Ces trois sources pourraient théoriquement acheminer au réseau de l'Outaouais de 1375 Mw à 2000 Mw si la capacité totale du poste de conversion est utilisée.

**4.5 Réduire encore plus le délai nécessaire pour isoler des îlots de charge par la révision et la simplification des procédures et séquences d'opération, et par l'implantation de mécanismes automatisés (sous éventuel contrôle vidéo) aux différents postes du réseau Outaouais.**

**4.6 S'assurer de l'existence de protocoles d'entraide mutuelle entre Hydro-Québec et ses voisins en cas de situation de crise.**

**4.7 Investir une partie des sommes, épargnées par la solution proposée, dans l'enfouissement du réseau de distribution outaouais, mesure qualifiée d'importante et devant être réalisée à court terme selon le BAPE (Avis #143 – Projet d'implantation du poste Outaouais – août 2000, p. 53).**

## CONCLUSION

Si le but premier et la première justification de cet exercice est de sécuriser l'Outaouais en cas de situation exceptionnelle de crise, alors nous pensons avoir apporté des éléments valables pour considérer et développer une solution alternative à la ligne Grand-Brûlé-Vignan.

Nous pensons que les interconnexions avec l'Ontario, et en particulier celles du poste Outaouais, font partie d'un scénario d'intervention viable et constituent une solution

- raisonnable parce qu'elle est ajustée à un événement climatique extrême dont la probabilité de récurrence est très faible ;
- raisonnable parce qu'elle est viable, mais pas sur la base permanente que souhaite Hydro-Québec ;
- raisonnable parce qu'elle permet d'acheminer une grande puissance d'appoint à la production locale ;
- raisonnable parce qu'on peut se synchroniser avec l'Ontario dans des délais beaucoup plus courts que ceux avancés par Hydro-Québec; délais qui pourraient être encore plus optimisés :
  - si Hydro-Québec a la volonté de faire les recherches nécessaires pour bonifier ce qui est proposé ;
  - si Hydro-Québec met la créativité et les talents de ses ingénieurs à l'amélioration de cette solution.
- raisonnable parce que sur une base de calcul avantages/coûts, cette solution s'impose avec force :

- ➡ elle sécurise l'Outaouais avec efficacité en cas de crise majeure ;
- ➡ elle est beaucoup moins onéreuse financièrement ;
- ➡ elle permet de conserver l'intégrité des paysages parmi les plus beaux du Québec, dans les Laurentides, dans Papineau-Labelle et dans l'Outaouais. Ils ne seront pas hypothéqués pour toujours par 135km de ligne avec ses pylônes haut de 54m ;
- ➡ elle n'est pas un handicap et un frein au développement résidentiel et récréo-touristique, essentiel à la survie de ces régions ;
- ➡ elle ne met pas en danger la faune, la flore et l'eau potable, en l'absence de toute charge polluante par phytocides sur un corridor de 135km, ce qui équivaut à une surface de 8.1km<sup>2</sup> du territoire québécois ;
- ➡ elle ne met pas en danger la santé publique.

**Nous espérons donc de tout cœur que la Commission prenne en considération nos propositions et les pousse plus loin en consultant des experts indépendants du promoteur.**

## Annexe 1

## HISTORIQUE

Le 15 juin 2000, au sortir d'une réunion d'information convoquée par Hydro-Québec pour les propriétaires touchés par le trajet de la ligne projetée (à moins de 100 mètres de la ligne) faisant partie du secteur lac la Loutre/lac Maillé, plus de 150 personnes sortent frustrées, trahies... **La révolte gronde!**

Quelques jours plus tard, plusieurs de ces personnes se présentent, un dimanche matin, à la salle municipale d'Huberdeau, pour discuter de ce qui nous pend au bout de nez. Le mouvement est né! Un comité de coordination est nommé et un nom proposé et retenu : L'A.P.E.H.L. (l'Association pour la Protection de l'Environnement et de l'eau d'Huberdeau et du lac la Loutre). Premier communiqué : 27 juin

Durant les vacances estivales, pétition et membership sont à l'ordre du jour. Il faut informer, mobiliser et s'organiser. Dans l'espace de quelques semaines, plusieurs centaines de personnes signent une pétition d'appui à l'A.P.E.H.L. pour encourager la mobilisation contre le projet du bouclage. Le nombre de membres atteint ~~247~~ personnes. L'A.P.E.H.L. s'enregistre, reçoit l'appui de la MRC des Laurentides le 13 juillet. La municipalité d'Huberdeau s'ajoute aux supporteurs de l'A.P.E.H.L. et devient tributaire du même objectif.

Le 10 août, l'A.P.E.H.L. rencontre une délégation de l'Hydro pour « explorer » la possibilité de travailler conjointement. À son avis, les visées et les positions sont si diamétralement opposées qu'il est inutile et non souhaitable de continuer. **C'est un constat d'échec!** Elle en avise Hydro-Québec environ une semaine plus tard. L'A.P.E.H.L. doit maintenant lutter contre le projet de ligne et défendre l'intégrité de son territoire contre la venue possible de la ligne. Encore, il faut réagir et agir...

L'A.P.E.H.L. continue à se mobiliser et à informer la population multipliant le porte à porte, les rencontres d'information et en organisant un kiosque d'information. Le 5 septembre 2000, nous assistons symboliquement à l'enterrement de la ligne Grand-Brûlé-Vignan et les 300 personnes présentes assistent à une soirée d'information organisée par le B.A.P.E. L'événement est abondamment couvert par les médias écrits et télévisuels

Plus tard en septembre, l'A.P.E.H.L. s'associe à MRC des Laurentides, aux municipalités de Amherst, Arundel, Barkmere, Brébeuf, Huberdeau et Lantier et reçoit l'appui moral de Val Morin. De plus le CRELA, le RAL (10 ass. De lacs de St-Faustin-lac Carré) les associations des lacs : Beaven-Rond, des Écorces, Winnetou, Coursolle, Brochet, Iroquois, de la Sucrierie, Maillé, la Loutre et un groupe de Vendée se regroupent pour former la coalition du **Bouclier Laurentien**. Deux rencontres ont lieu et une troisième se tiendra avant le dépôt des mémoires pour continuer cette collaboration envers une cause commune et faire une belle démonstration de solidarité!

Nous sommes rendus aux audiences du B.A.P.E. et poursuivons la lutte...



# MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

101, RUE DU PONT, HUBERDEAU (QUÉBEC) J0T 1G0  
TÉLÉPHONE : (819) 687-8321 - FAX : (819) 687-8808

Le 8 août 2000

Aux membres de l'APEHL,

Nous tenons à vous féliciter d'abord pour l'intérêt immédiat qu'a provoqué chez vous la protection de notre environnement et de notre source d'eau potable et d'avoir réagi positivement en y formant une association.

C'est dans de telles situations que nous pouvons constater l'attachement de nos citoyens à leur milieu.

Encore une fois bravo pour votre implication et soyez assurés de notre support.

Bien à vous,

Jean-Marie Morin,  
Maire

"HUBERDEAU . . . PARLONS-EN !"



# MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU

101, RUE DU PONT, HUBERDEAU (QUÉBEC) J0T 1G0  
TÉLÉPHONE : (819) 687-8321 - FAX : (819) 687-8808

Le 8 août 2000

Appui à l'association "APEHL"

**OBJET: Ligne biterne 315 Kv Grand-Brûlé-Vignan**

Depuis le 19 juin dernier, une centaine de personnes se sont mobilisées et ont formé une association pour la protection de l'eau et de l'environnement d'Huberdeau et du Lac à la Loutre l' "APEHL".

Les démarches entreprises par l'APEHL, dans le dossier de la ligne biterne 315 Kv Grand-Brûlé-Vignan, concordent avec l'intérêt public de la population d'Huberdeau et des environs.

Le conseil municipal ne peut qu'appuyer ses contribuables qui ont à coeur de protéger leur territoire et de vouloir préserver leur richesse en eau potable, le seul lac de notre municipalité "Lac à la Loutre".

Nous sommes prêts à endosser leurs moyens de pression dans ce dossier et de les assurer de notre entière collaboration.

Bien vôtre,

Jean-Marie Morin,  
Maire

## Annexe 2

Le 2 octobre 2000

Monsieur Hervé Perreault

Hydro-Québec  
Direction régionale Laurentides  
200, Jean-Proulx  
Hull (Québec)  
J8Z 1V8

**Objet: Résumé du rapport d'avant-projet Boucle Outaouaise —Ligne à 315 kV Grand-Brûlé—Vignau**

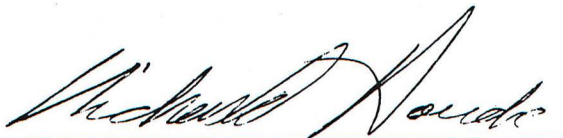
Madame,  
Monsieur,

Hydro-Québec vous fait parvenir le résumé du rapport mentionné en rubrique afin de vous informer le plus adéquatement possible. La carte 5 du document intitulé *Impacts et mesures d'atténuation* présente le tracé retenu par Hydro-Québec dans son étude d'impact déposée en mars dernier au ministre de l'Environnement.

Hydro-Québec doit franchir d'autres étapes avant d'entreprendre la construction de la ligne. Bien que le projet soit avancé, Hydro-Québec poursuit ses efforts d'optimisation du tracé dans le but d'intégrer les préoccupations exprimées par les citoyens, soit dans le secteur lac à la Loutre et à la traversé du chemin Vendée et de la rivière Maskinongé. Pour ces dernières ainsi que dans l'éventualité que d'autres modifications soient apportées, les propriétaires concernés par les secteurs modifiés en seront informés.

Par rapport aux informations contenues dans le résumé, prenez note que le calendrier des travaux est reporté de six mois. Les travaux de déboisement débuteront à l'été 2001, ceux de construction à l'hiver 2001 alors que la ligne sera mise en service en août 2002. Le coût de la ligne a été réévalué à 175 millions de dollars plutôt que 226 millions de dollars.

Si vous désirez être guidé dans la lecture des cartes ou si d'autres informations sont souhaitées, n'hésitez pas à me rejoindre via le service sans frais: **Ligne Info-projets 1-800 465-1521 poste 6022**. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleurs sentiments.



Richard Houde  
Conseiller Affaires publiques  
Relations avec le milieu et projets spéciaux

p.j.

## Annexe 3

La pétition sera déposée aux audiences  
le 13 novembre 2000



## Annexe 4

# Un important regroupement est mis sur pied contre la ligne d'Hydro-Québec Grand-Brûlé/Vignan

PAR ALAIN BÉRUBÉ

Une importante réunion a eu lieu le samedi 16 septembre dernier à Huberdeau où les participants se sont entendus pour collaborer dans leur lutte contre la ligne électrique Grand-Brûlé/Vignan.

C'est ainsi qu'un regroupement fut mis sur pied, lequel portera le nom de "Coalition du Bouclier Laurentien contre la ligne Grand-

Brûlé/Vignan".

Celle-ci est ouverte à toute personne, tout groupe ou toute municipalité désireuse d'appuyer ce regroupement dans leur démarche pour faire valoir au gouvernement que cette ligne n'est pas nécessaire pour sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Outaouais. En effet, des alternatives plus acceptables en termes économique, énergé-

tique et environnemental existent.

## Personnalités

Parmi les personnes présentes lors de cette rencontre, on retrouvait les maires de St-Rémi d'Amherst M. Jean-Guy Galipeau, Brébeuf M. Ronald Provost, Huberdeau M. Jean-Marie Morin, et de Lanthier M. Armand

McDonald. Aussi, M. Marcel Perreault, conseiller municipal de la Paroisse de Saint-Jovite, M. Bruce Henderson représentant de l'Association des propriétaires du Lac-des-Écorces, M. Claude Pilon et Denis Courte de l'Association des propriétaires des lacs Beaver-Rond, M. Yves Pellerin du Lac Sucrierie, Mme Suzanne Nantel de

Vendée ainsi que les membres de l'Association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau-Lac à la Loutre étaient également sur place.

Pour adhérer à ce regroupement, vous pouvez téléphoner au 687-3646.

Information du Nord.

Québec, le 30 octobre 2000

M. Robert Boissonnault

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons une résolution de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) concernant la ligne Grand-Brûlé-Vignant.

Attendu que :

- selon Hydro-Québec, le projet de ligne Grand-Brûlé-Vignant a pour but de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Outaouais advenant une catastrophe comme celle du verglas de 1998;
- la construction de cette ligne aurait des impacts majeurs sur les écosystèmes et la qualité du paysage d'une région vouée en grande partie aux activités récréo-touristiques;
- l'interconnexion du réseau d'Hydro-Québec avec celui de l'Ontario est une alternative valable sur le plan environnemental, énergétique et économique pour atteindre l'objectif de sécurisation de l'Outaouais:

Il est résolu que l'Union québécoise pour la conservation de la nature appuie la MRC des Laurentides, les municipalités touchées et l'Association de protection de l'environnement de Huberdeau-Lac-à-la-Loutre (A.P.E.H.L.) dans leur opposition à la construction de la ligne Grand-Brûlé-Vignant.



Harvey Mead  
Président

---

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

1055, ave de Salaberry, bur.: 300, Québec (Québec) G1R 2V7 Tél.: (418) 648-2104 Fax: (418) 648-0991

Internet: <http://uqcn.qc.ca> Courrier électronique: [courrier@uqcn.qc.ca](mailto:courrier@uqcn.qc.ca)

**L'association pour la protection de l'environnement  
des lacs à l'Ours, Besson, Narcisse, Brochet et Berval  
(membre de la FAPEL)**

---

Montréal, le 30 octobre 2000

L'association, dont le territoire touche la municipalité de Montcalm, la municipalité de canton d'Arundel et la ville de Barkmere, tient, par la présente, à signifier son appui à l'APEHL dans le dossier de la ligne Grand-Brûlé-Vignant.

Nous partageons votre inquiétude et vous demandons de nous informer de tout développement qui surviendra dans ce dossier.

Pierre Dussault, porte-parole

L'association pour la protection de l'environnement des lacs à l'Ours, Besson, Narcisse,  
Brochet et Berval

**REGROUPEMENT DES  
ASSOCIATIONS DES LACS  
SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**



Saint-faustin-Lac-Carré, le 10 octobre, 2000

Monsieur Jacques Léonard  
Député de Labelle  
580 Labelle  
Saint-Jovite, Qc.  
J0T 2H0

Objet : ligne hydroélectrique Grand-Brûlé-Vignan

Attendu que le projet de construction d'une ligne hydroélectrique Grand Brûlé-Vignan aura des impacts majeurs sur les écosystèmes et la qualité du paysage d'une région vouée en grande partie au développement récréo-touristique ;

Attendu que sa construction présente des risques pour la santé, qualité de l'eau potable menacée par l'utilisation de défoliants et phytocides, exposition à des champs magnétiques élevés, etc... et que la population ne veut pas courir ; que les bassins versants de lacs ne sont pas respectés ;

Le Regroupement des Associations des Lacs ( R.A.L.) appuie la MRC des Laurentides, les municipalités touchées et l'Association de Protection de l'Environnement de Huberdeau-Lac-à-la-Loutre ( A.P.E.H.L.) dans leur opposition au tracé actuel de la ligne hydroélectrique Grand Brûlé-Vignan.

Victor Beauchemin  
Président  
Regroupement des Associations de Lacs (RAL)

Cc : A.P.E.H.L. ✓  
MRC

**Attendu que** le projet de la ligne *Grand-Brûlé-Vignan* a pour but de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Outaouais advenant une catastrophe comme celle du verglas de 1998.

**Attendu que** la construction de cette ligne aura des impacts majeurs sur les écosystèmes et la qualité du paysage d'une région vouée en grande partie au développement récréo-touristique;

**Attendu que** sa construction présente des risques pour la santé, qualité de l'eau potable menacée par l'utilisation de défoliants et phytocides, exposition à des champs magnétiques élevés etc - que la population ne veut pas courir;

**Attendu que** l'interconnexion du réseau d'Hydro-Québec avec celui de l'Ontario est une alternative valable sur le plan environnemental, énergétique et économique pour atteindre le même objectif de sécurisation de l'Outaouais :

(Nom de l'organisme) *Association des Propriétaires des chalets du Lac Beauport # 3374428647*

appuie la MRC des Laurentides, les municipalités touchées et l'Association de protection de l'environnement de Huberdeau-Lac-à-la-Loutre (A.P.E.H.L.) dans leur opposition à la construction de la ligne *Grand-Brûlé-Vignan*.

Le 16 septembre 2000

*Président:  
Jean-Sébastien Richer*

Vous pourriez faire parvenir cette motion à :

Monsieur Jacques Léonard  
Député de Labelle  
580, rue Labelle, C.P. 446  
Saint-Jovite (Québec)  
J0T 2H0

Et copie conforme (C.C.)

A.P.E.H.L.

**Attendu que** le projet de la ligne *Grand-Brûlé-Vignan* a pour but de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'Outaouais advenant une catastrophe comme celle du verglas de 1998;

**Attendu que** la construction de cette ligne aura des impacts majeurs sur les écosystèmes et la qualité du paysage d'une région vouée en grande partie au développement récréo-touristique;

**Attendu que** sa construction présente des risques pour la santé -qualité de l'eau potable menacée par l'utilisation de défoliants et phytocides, exposition à des champs magnétiques élevés etc. - que la population ne veut pas courir;

**Attendu que** l'interconnexion du réseau d'Hydro-Québec avec celui de l'Ontario est une alternative valable sur le plan environnemental, énergétique et économique pour atteindre le même objectif de sécurisation de l'Outaouais.

(Nom de l'organisme)

Claudine LE GUENNEC  
Parti Populaire des Résidents du Lac Wignacou  
Comité de St-Rémi d'Amboise

appuie la MRC des Laurentides, les municipalités touchées et l'Association de protection de l'environnement de Huberdeau-Lac-à-la-Loutre (A.P.E.H.L.) dans leur opposition à la construction de la ligne *Grand-Brûlé-Vignan*.

Le 16 septembre 2000

*Le Guennec*

Tel: 514-845-3545

Vous pourriez faire parvenir cette motion à :

Monsieur Jacques Léonard  
Député de Labelle  
580, rue Labelle, C.P. 446  
Saint-Jovite (Québec)  
J0T 2H0

Et copie conforme (C.C.)

A.P.E.H.L.

13 octobre, 2000

Monsieur Jacques Léonard  
Député de Labelle  
580, rue Labelle  
C.P. 446  
Saint Jovite (Québec) J0T 2H0

Monsieur

Cette lettre est pour vous aviser que l'Association des propriétaires du lac Brochet appuie la Coalition du bouclier laurentien et la MRC des Laurentides dans leur opposition à la construction de la ligne Grand Brûlé-Vignan.

La construction de cette ligne aura des impacts majeurs sur les écosystèmes et la qualité du paysage d'une région vouée en grande partie au développement récréo-touristique.

Celle ci présente des risques pour la santé et la qualité de l'eau potable menacée par l'utilisation de défoliants et phytocides, exposition à des champs magnétiques élevés, etc.... que la population ne veut pas courir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

  
Christine Lamothe-Moir

cc A.P.E.H.L.



# L'Association Pour La Protection Du Lac des Écorces Inc.

## The Bark Lake Protective Association Incorporated

C.P. 572 Pointe Claire QC Canada H9R 4S7

00-nov.-6  
M. Paul Bégin  
Cabinet du ministre  
Ministère de l'environnement  
Edifice Mary-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, Boul. René Lévesque Est  
Québec (Québec)  
G1R 5V7

Dear Minister:

This is to make you aware of the concern felt by L'Association Pour La Protection Du Lac des Écorces/The Bark Lake Protective Association concerning the proposed route of the new Grand Brûlé - Vignan Hydro project. This new line will pass very close (500m) to Lac à la Loutre which, as you are aware, provides water to our neighboring town, Huberdeau and others. We are aware that high tension line construction results in environmental damage during the construction stage and ongoing danger from maintenance and clearing through the use of chemical defoliants. While we know that Hydro-Québec is a responsible organization we are uncomfortable when development comes close to cottagers and water resevoirs. Even if the intention is not to cause any damage, the proximity of the proposed line to Lac à La Loutre is a risk for the future and should be avoided

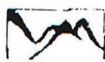
In as much as we fear damage to the water resevoir for Huberdeau, we support the efforts of the APEHL (Association pour la Protection de l'Environnement de Huberdeau et du Lac à la Loutre) to have the proposed route of this new line redirected away from the possibility of harm to the environment of our neighbors.

Yours truly,

Bruce Henderson  
President APLE/BLPA

Email: [henderbruce@netscape.net](mailto:henderbruce@netscape.net)

CC: M. Jacques Léonard  
Député de Labelle  
CC: APEHL Huberdeau



Municipalité de  
Val-Morin

Le 15 septembre 2000

Monsieur Claude Brunet  
APEHL

Télécopieur : (514) 453-4688

**OBJET : Le Bouclier Laurentien**

Monsieur,

En réponse à votre lettre concernant l'objet ci haut mentionné, nous avons le regret de vous informer que nous ne pourrions participer à la rencontre des maires du 16 septembre 2000.

Cependant, nous vous félicitons de votre initiative et soyez assuré de notre appui moral dans l'atteinte de vos objectifs.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier,

Pierre Delage

6120 rue Morin  
Val-Morin, Qué  
J0T 2R0  
Téléphone. (819) 322-3635  
Télécopieur. (819) 322-3923



## Annexe 5



# In autre projet d'Hydro-Québec suscite des tensions

Une nouvelle affaire Hertel-Des Cantons surgit à Huberdeau où l'on réfute les arguments de la société d'É

IN-PAUL CHARBONNEAU  
HUBERDEAU

La salle du conseil municipal d'Huberdeau était remplit à capacité, hier soir, par des villageois opposés au projet de la ligne à haute tension Grand-Brûlé/Managan. Environ 300 personnes étaient venues écouter des représentants d'Hydro-Québec et des fonctionnaires du gouvernement dans le cadre de la dernière soirée des audiences publiques du BAPE.

L'assistance avait été réchauffée par des résidents de cette localité des Hautes-Laurentides, qui avaient auparavant défilé dans la rue principale pour dénoncer ce projet de 225 millions. Plusieurs portaient des masques et tenaient des pancartes qui disaient « la ligne électrique morte — c'est mort ».

Le maire d'Huberdeau, Jean-Marc Morin, qui ouvrait la marche, croit pas du tout aux arguments d'Hydro-Québec qui affirme que la ligne est nécessaire pour sécuriser l'ensemble du Québec à l'égard du réseau ontarien, advenant une autre crise du verglas.

« Le but de l'opération d'Hydro-Québec, dit M. Morin, est d'exporter

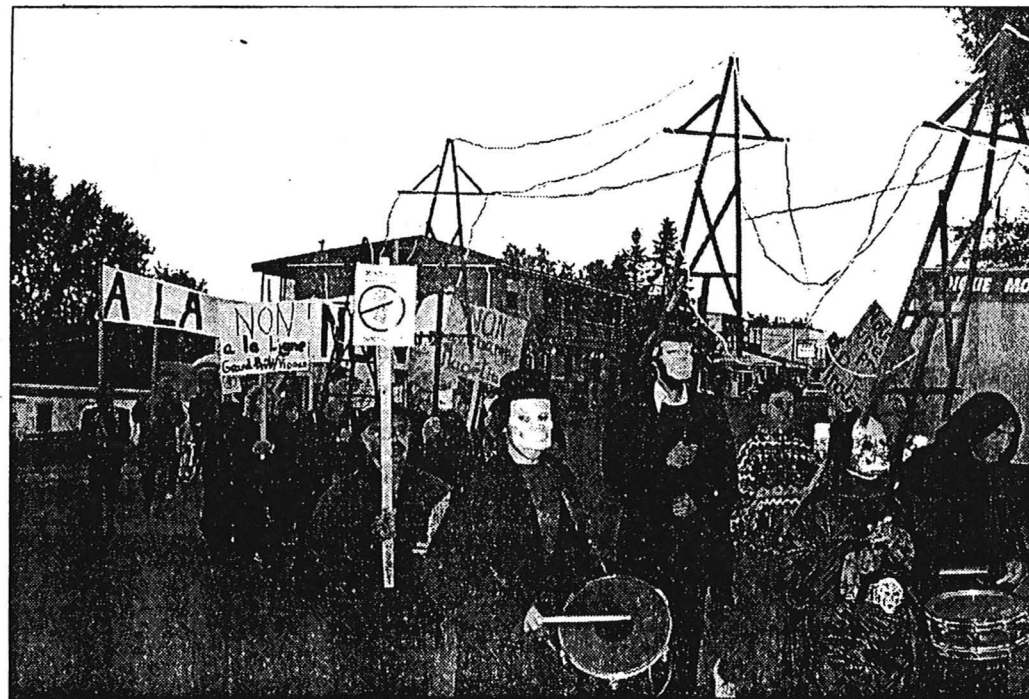


PHOTO DENIS COURVILLE, La Presse

**Le projet d'implantation d'une ligne à haute tension a provoqué une marche de protestation, hier, à Huberdeau, dans les Laurentides.**

de l'énergie. L'affaire du verglas n'est qu'un prétexte. Les manifestants sont descendus dans la rue par solidarité et pour démontrer à

l'ensemble du Québec que nous menons une bataille, non seulement pour notre région, mais pour l'ensemble de la province. Depuis

toujours, on se fait imposer des choses par le gouvernement. Nous voulons démontrer ce soir que si nous nous tenons debout, personne

ne pourra nous marcher sur la tête. C'est sûr que nous allons peut-être pas tout ce que nous voulons obtenir, mais nous réussissons à sensibiliser un peu le monde à une réalité. Quand les politiciens voient la quasi-totalité d'un village descendre dans la rue, peu importe l'âge et l'allure politique, ils n'aiment pas ça.

« Si cette ligne était réellement d'intérêt public, nous aurions été prêts il y a deux ans et demi à accepter certaines concessions. Entre-temps, nous nous sommes rendu compte que non seulement ce n'était pas l'intérêt public, mais que ça allait à l'encontre de toute logique. Arrêtons de dilapider nos ressources naturelles et pensons plutôt à investir au développement de villages comme le nôtre, qui ont le droit de mourir, et de créer des emplois pour les jeunes. »

Une des participantes à la marche, Nicole Trudel, juge cette opération complètement inutile. « Ça va nous passer 500 pieds en arrière de nous. Je ne pourrais plus boire l'eau de mon puits de surface, très néfaste pour tous. Nous ne gagnons aussi que les gens dans les Laurentides sont assez sécurisés, ils n'ont pas besoin de cette nouvelle ligne », a-t-elle dit.

La population d'Huberdeau compte 940 habitants. « Toutes les personnes qui sont ici ce soir dans ce village de façon permanente ont été indiquées par Robert Boissonneau, le président du comité de la protection de l'environnement d'Huberdeau ».

Ligne Grand-Brûlé-Vignan

# 300 personnes enterrent le projet à Huberdeau

PAR ÉRIC BUSQUE

Du jamais vu dans le paisible petit village l'Huberdeau. 300 personnes ont bruyamment manifesté mardi soir pour s'opposer au projet de construction de la boucle outaouaise nijoté par Hydro-Québec.

"On a montré aux gens de l'Hydro qu'une petite communauté était capable de s'organiser et de crier haut et fort ses inquiétudes", de nous confier le maire Jean-Marie Morin.

L'importante manifestation a coïncidé avec une séance d'information publique animée par des représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au sujet de la ligne projetée Grand-Brûlé-Vignan. Cette ligne relierait Saint-Jovite à Gatineau via plusieurs petites municipalités de la région.

Le maire Morin, des citoyens d'Huberdeau, d'Arundel, d'Amherst et de Weir ainsi que des représentants de l'APEHL association pour la protection de

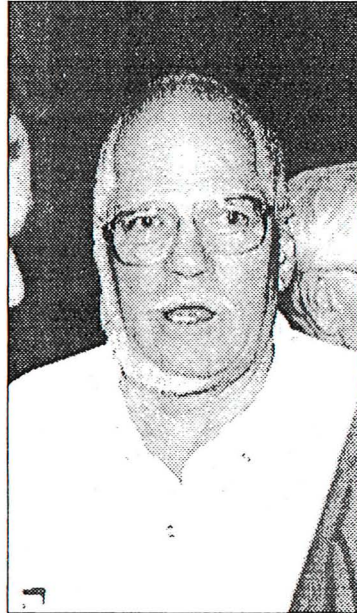
l'environnement et de l'eau d'Huberdeau et du Lac à la Loutre) ont fait beaucoup de bruit mardi soir.

## Cortège funèbre

Dès 19 heures, ils ont défilé dans les rues, brandissant des pancartes et criant des slogans. Le cortège funèbre avait pour objectif d'enterrement le projet. Puis, les manifestants ont envahi la salle municipale pour écouter ce qu'avaient à dire les gens de l'Hydro.

"Je pense que nous avons réussi notre mission. Bien sûr, les gens de l'Hydro n'écoutent pas personne mais la population d'ici et d'ailleurs sait maintenant que ce projet de ligne aura des effets néfastes sur l'environnement", ajoute Jean-Marie Morin.

Claude Brunet de l'APEHL appuie M. Morin. "Nous croyons critiques les moments à vivre et le proche futur pour la protection de l'environnement, de nombreux endroits paisibles et panoramiques ainsi que pour l'eau potable de notre réservoir du



Jean-Marie Morin.

lac à la Loutre", signale M. Brunet au nom des membres de l'organisme.

"Hydro a sans doute réalisé que même de minuscules villages savent se respecter et se concerter pour se défendre et défendre des richesses patrimoniales et nationales comme l'eau et l'environnement", renchérit M. Brunet.



La salle municipale était remplie à pleine capacité.

# Mobilisation générale des Laurentides contre une ligne d'Hydro

BRUNO BISSON

Le « cortège funèbre » s'ébranlera vers 19 h. Un défilé d'allure peu habituelle dominé par la présence de 10 pylônes de deux mètres de hauteur reliés par trois faux câbles électriques, que portera une foule silencieuse, jusque devant le bâtiment municipal du village laurentien d'Huberdeau.

Une demi-heure plus tard dans ce village qui compte tout juste 1000 résidents permanents, le BAPE lancera ce soir la première de deux rondes de consultations sur la future ligne à haute tension Grand-Brûlé/Vignan d'Hydro-Québec. Tout le monde, mais absolument personne, ne veut plus dans les Laurentides.

Après avoir essayé un boycott en règle des municipalités, puis de la MRC des Laurentides, qui ont tous refusé de coopérer avec la société d'État depuis l'automne 1999, Hydro-Québec devra maintenant faire face à une mobilisation générale des citoyens et surtout des villageois, qui ne se présentent pas aux audiences publiques du BAPE pour négocier un compromis. « Notre mot d'ordre, dit Claude Brunet, le porte-parole de la nouvelle association pour la protection de l'environnement d'Huberdeau et du Lac-à-la-Loutre (APEHL), est clair. La ligne Grand-Brûlé/Vignan, n'en veut pas, point à la ligne. »

## Villégiature développée

L'APEHL est sortie de l'ombre, il y a deux mois, à la suite d'une soirée d'information organisée par Hydro-Québec à l'intention des villageois de la région. Le passage de la ligne électrique aux abords d'une douzaine de lacs des Laurentides, où la villégiature est développée à des degrés divers, a pris par surprise la grande majorité des personnes présentes. L'assemblée a été houleuse mais civile. De nombreux propriétaires de chalets dans les environs de Saint-Rémi-d'Amherst, Huberdeau et Arundel, les trois principales municipalités touchées, ont d'abord demandé des comptes à leur conseil municipal. Et la révolte a rapidement couru dans les rangs au cours des semaines qui ont suivi.

« Pour nous, du Lac-à-la-Loutre, la source d'inquiétude la plus vive a d'abord été notre source d'eau potable, affirme M. Brunet. L'eau du lac à la Loutre est d'une pureté incomparable, on ne l'a traitée d'aucune manière avant de la distribuer et elle est bonne et saine. La ligne électrique doit passer à environ 400 mètres du lac, et Hydro doit entretenir son emprise avec des phytocides. On ne veut pas de ça dans notre eau. »

La perspective de vivre avec un paysage barré de pylônes de 40 mètres de hauteur n'a évidemment réjoui personne non plus.

Deux mois et demi plus tard, affirme M. Brunet, l'APEHL compte 350 membres, a l'appui officiel de la MRC des Laurentides, et des municipalités concernées, et aurait aussi 600 signatures apposées sur une pétition. « Nous essayons maintenant d'établir des liens à l'extérieur d'Huberdeau, avec Amherst notamment. Le BAPE est notre planche de salut. On pense qu'on va faire bouler de neige », ajoute le porte-parole du regroupement qui a organisé le cortège fu-

nèbre de ce soir, sa première manifestation publique.

Cette mobilisation populaire suit de quelques mois la position concertée de l'ensemble des représentants socio-économiques de la région (municipalités, MRC, UPA, chambre de commerce, etc.) qui a soumis Hydro-Québec à un véritable barrage de questions hostiles, en avril et mai, lors d'une autre série d'audiences qui a eu lieu à L'Ange-Gardien, en Outaouais. Ces audiences publiques du BAPE ne concernaient pas la ligne à haute tension Grand-Brûlé/Vignan, mais un poste d'interconnexion, qui établira un nouveau lien électrique, avec le réseau de Hydro-Ontario, pour transiter jusqu'à 1250 mégawatts en cas de panne ou de pépin majeur.

Ce poste, de même que la ligne Grand-Brûlé/Vignan, avait été proposé au gouvernement du Québec après le verglas de janvier 98 pour sécuriser l'approvisionnement électrique de l'Outaouais, qui fut durement touchée par les pannes lors de ce sinistre. Après la construction d'un poste temporaire de 400 mégawatts relié à Hydro-Ontario rapidement mis en fonction avant l'hiver 1999, la société d'État a divisé le projet de ligne et de poste qui, au départ, ne faisaient qu'un.

## Les élus ridiculisent les raisons invoquées

politique par l'ensemble de la justification environnementale en faveur du projet soumis par la société d'État, les élus des Laurentides en sont venus, en mai, à carrément ridiculiser les raisons invoquées par Hydro-Québec pour construire son poste et sa ligne, dans un mémoire percutant porté à l'attention du BAPE.

Selon le maire d'Huberdeau, Jean-Marie Morin, le mémoire de la coalition des organismes municipaux et socio-économiques de toute la région des Hautes-Laurentides, qui sera présenté dans le cadre des audiences sur la ligne, « sera encore plus raffiné sur le plan de la démonstration de notre position, à savoir que cette ligne à haute tension n'est pas justifiée pour garantir à l'Outaouais une alimentation électrique en cas de catastrophe ».

Selon la position concertée des Laurentides, l'interconnexion actuelle de 400 mégawatts, couplée à une production régionale qui a été établie à 600 mégawatts, suffirait amplement à alimenter la région de l'Outaouais en cas de pépin majeur.

Hydro-Québec affirme pour sa part que la seule façon d'assurer l'Outaouais d'une alimentation suffisante passe par cette ligne de 315 kilovolts qui serpentera à travers des bois (essentiellement) sur une longueur de 140 kilomètres, pour relier les postes Grand-Brûlé et Vignan, entre Saint-Jovite, dans les Laurentides, et les environs de Gatineau, en Outaouais.

Selon Hydro, l'interconnexion projetée de 1250 mégawatts n'est pas surtout destinée à alimenter l'Outaouais en cas d'urgence, mais doit d'abord assurer la stabilité de l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec si une panne majeure des lignes de transport en provenance de la baie James (par exemple), forçait la société d'État à faire appel au réseau voisin de l'Ontario.



## Annexe 6

## EFFETS TOXIQUES DU PHYTOCIDE GARLON 4 UTILISÉ POUR L'ENTRETIEN DES EMPRISES DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Ce phytocide contient un mélange de triclopyr ((3,5,6-trichloro-2-pyridyl)oxy)acetic acid) et de l'ester butoxyethyl de triclopyr. Le site de MEDLINE -- TOXLINE pour la période les dix dernières années (1990-2000) mentionne plus de 430 publications. Des résumés disponibles des articles portant sur les effets toxiques, on constate que des essais furent effectués chez les rats, les grenouilles, les poissons et chez des volontaires humains. En voici une synthèse.

Dans l'environnement aquatique, ces substances ont tendance à s'accumuler dans les dépôts de feuilles mortes sur les fonds aquatiques pour atteindre des concentrations 20 fois plus élevées que celles retrouvées dans l'eau après l'épandage, pour persister jusqu'à 5 jours. Dans les sols, le triclopyr peut s'adsorber sur les particules, la demi-vie moyenne (soit une diminution de la moitié de la concentration initiale) est de 138 jours.

Basés sur des essais effectués en Ontario et utilisant des concentrations de triclopyr de 4.0, 8.0 et 12.0 Kg/ha ont démontré que pour enrayer la croissance du « purple loosestrife », une graminée, seule la plus forte concentration est efficace. Également, l'élimination des repousses à partir des souches nécessitent des fortes concentrations.

Pour les têtards (tadpoles), ces produits sont toxiques à des niveaux de 2 – 4 ppm (parties par million). Pour la truite arc-en-ciel, des concentrations de 0.25 – 7.6 mg/L (soit 0.25 à 7.6 ppm) de l'ester butoxyethyl de triclopyr vaporisé à l'aide d'un « backpack sprayer » qui persiste de 4 à 8 jours dans le milieu, tuent toutes les truites en trois jours. La mortalité des truites baisse à 43% lorsque la concentration est abaissée à 0.45 mg/L (soit 0.45 ppm). Une autre étude canadienne rapporte des dose mortelles médianes de GARLON 4 pour la truite arc-en-ciel de 22.5 mg/L pour une exposition de 1 heure, de 1.95 mg/L pour une exposition de 6 heures et de 0.79 mg/L pour une exposition de 24 heures.

Chez les rats qui ont reçu ces phytocides par gavage, des doses de 300 mg par kilo de poids, par jour entraînent l'apparition des signes cliniques de toxicité : perte de poids et mortalité. À 30 et 5 mg/kg de poids, par jour aucun signe clinique n'est observé.

Chez des volontaires humains, on a déterminé que le phytocide Garlon 4 ingéré en une dose unique de 0.1 et 0.5 mg/Kg de poids était absorbé dans le sang après 2-3 heures et que 80% du triclopyr était éliminé dans l'urine. Sur la peau,

l'application de 3.7 mg/Kg de poids de triclopyr serait lentement absorbé pour être excrété dans l'urine.

À la lumière de ces informations scientifiques, il apparaît tout à fait probant que le passage de la ligne de transmission dans le bassin versant du Lac à la Loutre représente des risques majeurs pour la potabilité de son eau et pour la santé des habitants de Huberdeau. L'utilisation du Garlon 4 pour l'entretien de l'emprise affectera de façon permanente l'équilibre écologique du Lac à la Loutre, Huberdeau. La viabilité de plusieurs organismes à la base de la chaîne alimentaire sera affectée, ce qui entrainera un déséquilibre permanent de l'équilibre écologique du lac et par conséquent sur la qualité.....

Plusieurs questions capitales demeurent sans réponses. Qu'advient-il de la portion de Garlon 4 non éliminée, quels sont les effets sur la santé à long terme? Quels sont les effets de faibles doses répétées, sur une période prolongée?

Gilles Paquette Ph D  
microbiologiste  
Août 2000



## Annexe 7



# FAX from Tyson Birkett

Centre géoscientifique du Québec, 100 rue Fabre, Case postale 200, Sainte-Foy, Québec, Q1A 1S6, Téléphone: (418) 654-2566, Télécopieur: (418) 654-2615

TO M. Serge Barbeau

TOTAL PAGES 2

## MESSAGE

À la demande de M. Robert Boissoneau  
voici un croquis de la carte géologique, Huberdeau  
Lac à la Haute.

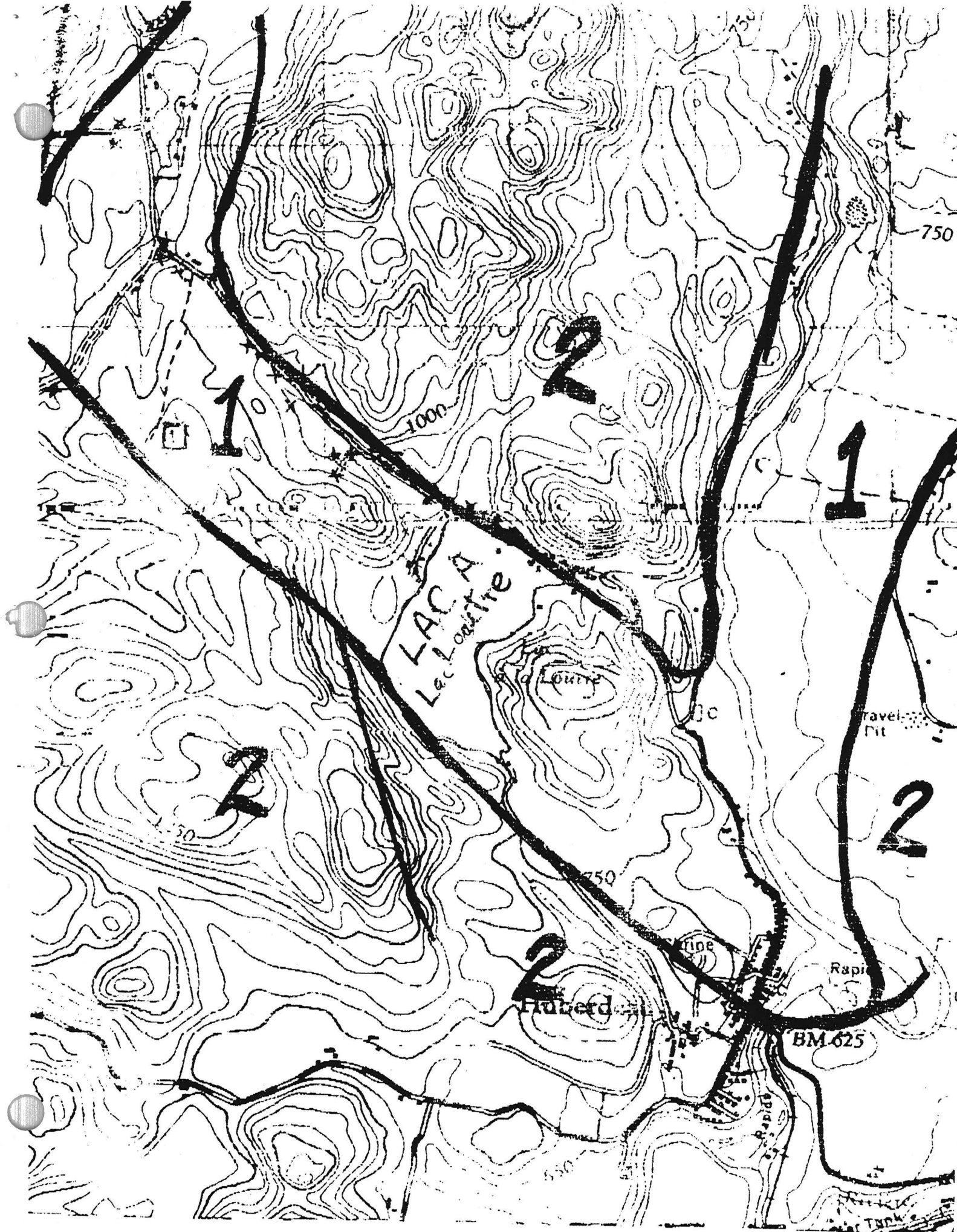
1 = calcaire cristallin

2 = roche silicatée granit

Base: MERQ carte, DPV 80A 1:250 000

contacts géologiques pas très précis

Tyson Birkett



750

1000

LAC LA POUDE  
Lac La Poudre

1

Travel Pit

2

2

Hubert

Rapids

BM 625



## Annexe 8

Extrait du procès-verbal  
du Conseil de la municipalité régionale de  
Comté des Laurentides tenue le treizième  
jour du mois de juillet de l'an deux mille

Rés. 2000.07.2577

**OBJET : Information par M. Jean-Marie Morin, maire d'Huberdeau – Hydro-Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son projet de ligne de transport d'énergie Grand-Brûlé/Vignan, Hydro-Québec a organisé une séance d'information publique concernant la population d'Huberdeau et, suite à cette rencontre, a véhiculé des informations à l'égard d'un consensus impliquant la municipalité d'Huberdeau sur le tracé, ce qui n'était pas le cas;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de cette ligne, dans sa justification, a été loi d'être démontrée lors des audiences du BAPE en mai 2000 à l'Ange-Gardien dans l'Outaouais, lesquelles traitaient d'un projet d'un poste d'interconnexion afin de sécuriser en énergie cette région et le Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de ligne Grand-Brûlé/Vignan devra faire l'objet de nouvelles audiences du BAPE au cours de l'automne 2000, lesquelles traiteront spécifiquement de ce projet;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Morin appuyé par le conseiller Henri Gérin-Lajoie,

**et résolu unanimement**

QUE suite à la séance publique d'information tenue à Amherst et aux conclusions véhiculées par Hydro-Québec, la MRC des Laurentides dénonce l'attitude d'Hydro-Québec dans sa façon d'agir en vue d'influencer l'opinion publique en faveur de son projet de ligne de transport d'énergie Grand-Brûlé/Vignan, particulièrement dans un contexte où les recommandations du Bureau des audiences publiques sur le projet de poste d'interconnexion à l'Ange-Gardien devraient être rendues publiques bientôt et que de nouvelles audiences du BAPE concernant spécifiquement la ligne devraient avoir lieu à l'automne 2000.

---

Rés. 2000.07.2577

information par M. Jean-Marie Morin, maire d'Huberdeau - Hydro-Québec

Page 2

---

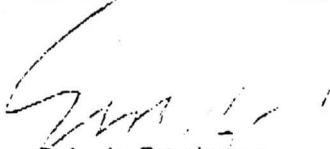
QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise au Ministre des Ressources naturelles, responsable d'Hydro-Québec, monsieur Jacques Brassard ainsi qu'au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin.

**ADOPTÉE**

**COPIE AUTHENTIQUE**

**À SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**, ce dix-neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille (19 juillet 2000).

Le secrétaire-trésorier,



Sylvain Boulianne

0

0

0

## Annexe 9

# Hydro-Québec pourrait vendre son électricité plus cher en Ontario

Presse Canadienne

HULL — Même si Hydro-Québec commence à vendre de l'électricité à l'Ontario, après l'ouverture du marché de l'électricité dans cette province, quelque part en 2001, cela ne signifie pas nécessairement que les Ontariens bénéficieront d'aussi bons prix que les Québécois pour leur énergie.

Au Québec, si le coût de l'électricité est si bas, c'est qu'il est réglementé par le gouvernement. Hydro-Québec ne vendra pas au même prix dans la province voisine.

« On ne vendra pas à un prix réglementé dans un marché déréglementé, explique Thierry Vandal, vice-président à la direction chez Hydro-Québec. En Ontario, on va vendre au prix du marché. »

Lorsque le marché de l'électricité s'ouvrira à la concurrence, en Ontario, les producteurs qui le désirent pourront offrir l'énergie dont ils disposent, au prix qu'ils jugent correct. Les prix seront fixés par la loi de l'offre et de la demande, comme à la bourse.

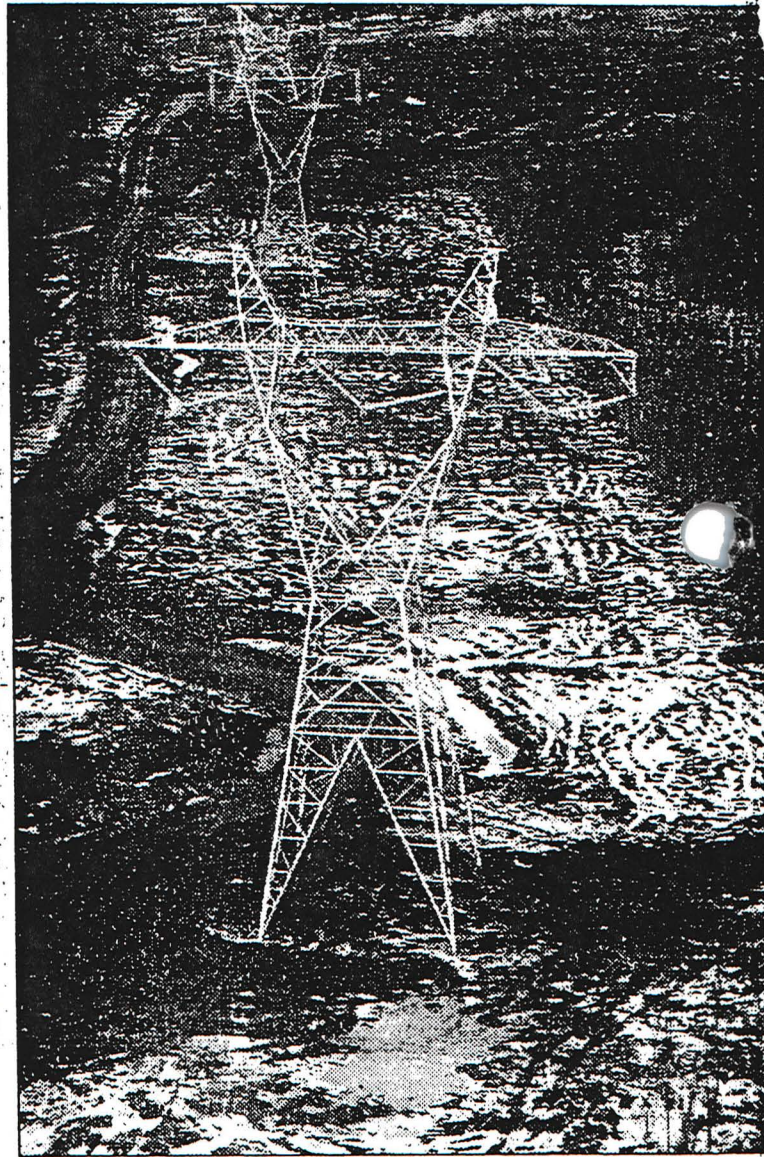
Le gouvernement de l'Ontario a décidé d'ouvrir ce secteur à la concurrence en affirmant que les prix diminueront. Mais plusieurs critiques affirment que le coût de l'électricité va plutôt monter. Personne ne sait avec certitude comment le marché se comportera.

Une chose est sûre : Hydro-Québec observe avec intérêt ce qui se passe chez sa voisine. L'Ontario devient un nouveau marché pour elle, qui vend déjà de l'électricité dans plusieurs États américains.

La société d'État québécoise pourrait être présente en Ontario de plusieurs façons. Elle pourrait y vendre de l'électricité produite dans les centrales du Québec ou agir comme courtier d'énergie, c'est-à-dire acheter de l'électricité ailleurs, d'un autre producteur, et la revendre en Ontario, explique Thierry Vandal. Hydro-Québec pourrait également décider de construire des centrales en Ontario.

Hydro-Québec tire des revenus de plus en plus importants de ses activités de courtage et a inauguré un parquet de courtage à son siège social de Montréal au cours des derniers mois, où on tente de tirer profit de la fluctuation des prix de l'électricité dans les différents marchés qui sont accessibles par des lignes de transport.

Actuellement, Hydro-Québec n'exporte pratiquement pas d'électricité en Ontario. On se contente de faire des échanges d'électricité, pour des raisons pratiques, en utilisant notamment l'interconnexion temporaire de 300 mWt entre les deux provinces à la hauteur de Masson-Angers et Cumberland. La capacité de cette interconnexion devrait bientôt être augmentée à 1250 mWt.



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Hydro-Québec observe avec intérêt ce qui se passe chez sa voisine. L'Ontario devient un nouveau marché pour elle, qui vend déjà de l'électricité dans plusieurs États américains.